



**CLINIQUE**

**Laafia du Gulmu**

On y entre souffrant on en sort soulagé

ARRÈTE N° 2013/450-MS/CAB / C: 40.77.17.55 / 70.19.15.82



Ouverture officielle

sous la présidence du gouverneur  
Bertin Somda et le parrainage du  
Professeur Jean Couldiaty, ministre  
du Développement de l'Economie  
numérique et des Postes.

Récépissé n° 2011-044/CAO/TGI-F/PF • ISSN 0796-8868

N° 10 • septembre 2013 • Prix : 300 FCfa

# Les Échos du Sahel

Journal régional d'informations, d'Intégration et de Développement • Tél. 40 77 77 18 • Fada N'Gourma

Puissions nous avoir le courage de changer ce qui peut l'être, la force d'accepter ce qui ne peut l'être,  
la sagesse pour faire la différence entre les deux !

**Litige foncier**

# Une parcelle, deux propriétaires ?

Lire p.2

## Guerre d'usure chez les AD

Le pasteur Sina Wendtoin fait l'historique des relations tumultueuses de l'église AD du secteur 2, route Pama avec la hiérarchie des Eglises des Assemblées de Dieu.

Lire p. 4

## Botou

Lire p. 6

La population dénonce un travail bâclé



## Inauguration de la clinique

Lire p. 8

## Laafia du Gulmu



Sport pour tous

Lire p. 15

**BOULANGERIE**



**FADA**

124

**NUNGU**

**N'GOURMA**

**DIPEN**



Par Cyrille Segda

## Conflit foncier au secteur 2

# Une parcelle, deux propriétaires ?



Le conseiller Darankoum en compagnie des dames Salembéré (au centre) et Yougbaré, responsables du groupement des femmes du secteur 2, sur la parcelle qu'elles revendent.

**Malgré la signature, du receveur des Domaines et de la Publicité foncière du Gourma, sur son attestation d'acquisition de droits provisoires sur une parcelle au secteur 2, le sieur Ilboudo Elie est empêché dans sa mise en valeur. Au nom d'un groupement de femmes qui en réclame la propriété, des habitants du quartier ont pris la mouche. La situation dure depuis le mois de février et commence à sentir mauvais. Un cas d'école semble-t-il à Fada. Disposer d'un titre foncier n'est plus une sinécure.**

**L**e groupement jouit-il de toute sa légitimité pour prétendre à la qualité de propriétaire foncier ? Pourquoi, connaissant le dossier, Moyenga Abdoulaye, président de la commission d'attribution de l'époque, et toujours 1er adjoint au maire de la commune de Fada N'Gourma a-t-il autorisé la rectification au bénéfice d'autrui, en l'occurrence le conseiller Zong-Naba Salifou ? Sans titre foncier, le groupement réclame la propriété de la parcelle que le premier adjoint au maire ne lui a pas finalement attribuée. Le premier adjoint a plutôt aidé à la légalisation du droit de propriété pour son collègue conseiller Zong-Naba Salifou qui, à son tour, l'a cédé contre 2 800 000 F à Ilboudo Elie, à qui le groupement, représenté par dame Salembéré, conteste le droit de jouissance. En effet, de nos investigations, il ressort que suite à l'acquisition de la parcelle 11, lot 04, section BX du secteur 2 par Ilboudo Elie, employé de commerce résident au secteur 28 de Ouagadougou, une brouille foncière s'est déclenchée au motif que la parcelle serait la propriété d'un groupement des femmes du secteur. C'est le dépôt d'un chargement d'agrégat de construction sur la parcelle, le samedi 24 août, qui a chatouillé l'abcès. Alerté par la dame Salembéré soutenue par le conseiller municipal Darankoum Souleymane, des jeunes du quartier ont fait mouvement pour empêcher la mise en valeur du terrain. L'intervention de la police municipale ne parviendra qu'à suspendre la manifestation de colère. A ce jour, la situation continue de pourrir, au grand dam de Diapa Maurice, représentant à Fada de Ilboudo Elie. Le statu quo est tel que le service de représentation de Diapa Maurice est devenu un fardeau. C'est un homme fatigué de tourner en rond sur cette affaire de parcelle qui s'est confié aux Echos du Sahel : «Je suis l'ami d'enfance de monsieur Ilboudo Elie qui réside à Ouaga. Ce dernier, à la recherche d'un terrain à Fada, m'a demandé mon concours, chose que je n'ai pas hésité à lui apporter». Diapa Maurice contacte donc des démarcheurs en la matière et

enregistre plusieurs propositions. Le choix de son ami Ilboudo Elie se portera sur la parcelle du secteur 2, proposée par le démarcheur Simbeogo Abdou. «*A la visite du terrain*», raconte Diapa Maurice «*j'ai constaté la présence de barres de fer rouillées. J'ai demandé au démarcheur s'il connaît l'origine de cette réalisation et, il m'a fait savoir que ce sont des femmes du secteur qui occupaient cet espace avant le lotissement mais, le groupement s'est disloqué*». Suite à cette révélation, poursuit Diapa Maurice, «*il m'a exhibé le permis urbain d'habitation du terrain au nom d'un certain Zong-Naba Salifou*». L'attestation d'acquisition délivrée à Ilboudo Elie par le service des Domaines indique effectivement que la parcelle était «*précédemment attribuée à monsieur Zong-Naba Larba Salifou*» avec la mention «*Il s'est acquitté de l'intégralité de la taxe de jouissance d'un montant de cent trente un mille (131.000 francs CFA)*». Du coup, dit Diapa Maurice, «*J'étais reconforté par cette preuve de propriété de la parcelle*». Il entame donc la procédure d'achat : service des Domaines, un tour à celui des Impôts et retour sur la parcelle avec un agent des Domaines pour identification du terrain. «*A notre arrivé sur le terrain, nous y avons trouvé des jeunes. En faisant le tour de la parcelle, nous avons constaté qu'une borne manquait et, l'agent du domaine nous a rassuré qu'au moment de la réalisation, nous pouvons recourir à leur service pour l'implantation de la borne manquante*». A ce stade, tout est OK et, le 11 février, Ilboudo Elie se plie aux exigences de la transaction financière : deux millions huit cent mille (2 800 000) FCFA.

### La contestation

La mutation se passait donc comme sur des roulettes quand, coup de théâtre : «*Après que j'ai payé les taxes pour la délivrance du titre de propriété*», raconte Diapa Maurice, «*une dame est venue nous trouver sur le terrain et nous a demandé ce que nous y cherchions. Je lui ai demandé, pourquoi cette question ? Elle nous a répondu que la parcelle appartient à une association et, si nous nous hasardons à y déposer un grain de sable, c'est là que nous allons la connaître*.



C'est le dépôt d'un chargement d'agrégat de construction sur la parcelle, le samedi 24 août, qui a chatouillé l'abcès

leymane interpelle le président de la commission en ces termes : «*(...) la parcelle 11 lot 04 section BX qui, nul doute, constitue un droit de propriété pour le groupement des femmes du secteur. En effet, le groupement des femmes du secteur dont l'agrément est ci-anexé à la présente, existe dans le fond depuis plus de 30 ans révolus mais, sur papier depuis 2001. De ce fait, son siège était implanté sur ladite parcelle où il exerçait ses activités. C'est pourquoi, vous pouvez constater avec moi les dispositifs d'un moulin à grain toujours enraciné sur les lieux. En outre, en 2006, lors de l'attribution des parcelles, la commission d'attribution avait attribué ladite parcelle à monsieur Zoetenga Amadou ; sachant parfaitement l'historique du terrain, celui-ci a rejeté cette attribution en demandant à la commission de lui trouver une autre parcelle ; chose qui a été faite. C'est ainsi que le président de la commission d'attribution, l'actuel 1er adjoint au maire de la commune de Fada N'Gourma avait demandé à la présidente du groupement des femmes de bien vouloir prendre attaché avec la mairie en vue d'un rectificatif. C'est dans ce sens que les femmes du groupement, suivies de monsieur Korogo Paul, conseiller municipal à l'époque, auraient rencontré plusieurs fois l'actuel 1er adjoint au maire, en vue de rentrer en possession de l'arrêté rectificatif, en vain. C'est alors, en novembre 2011 qu'un arrêté rectificatif du 30/11/2011, octroyait ladite parcelle au nommé Zong-Naba L. Salifou, un habitant du secteur, alors attributaire d'une autre parcelle d'habitation en 2006 au cours du même lotissement et dans le même secteur. Ce dernier aurait aliéné ladite parcelle contre la somme de 2 800 000 FCFA au nommé Ilboudo Elie domicilié à Ouagadougou. Contacté par les femmes du groupement, le maire aurait reconnu que l'attribution de la parcelle au nommé Zong-Naba Salifou est irrégulière. Selon le maire, celui-ci aurait trompé sa vigilance en demandant la parcelle pour y exercer une activité commerciale. Aussi, il ignoreraient que la parcelle appartenait au groupement. Cet état de fait crée un litige et, partant, une crise sans précédent entre la population crispée et exacerbée par cette situation conflictuelle et l'acheteur de la parcelle qui tente de la mettre en valeur en y déposant les agrégats*

Comme s'il y avait entente parfaite avec leur élue, la dame Salembéré, qui se présente comme une des responsables du groupement «*de toutes les femmes du secteur 2*», ne contredit en rien le récit du conseiller Darankoum. Au moment où nous bouclions cette édition, nous apprenions de Diapa Maurice qu'au sortir d'une rencontre houleuse des protagonistes avec le maire, le jeudi 5 septembre, l'attributaire Ilboudo Elie avait reçu quitus pour la mise en valeur de «*sa parcelle*». Reste à voir l'accueil que dame Salembéré et ses partisans réservent à ce quitus du maire pour le camp adverse. Lire page 13 «*Ce que dit la réglementation foncière*»

**Gestion de l'inondation à Matiacoali****Exemplaire solidarité communautaire à Matiacoali**

Un mois après l'inondation survenue à Matiacoali et quelques villages environnants, nous revenons sur les faits avec Ouédraogo Abdoulaye, directeur régional de l'Action sociale et de la Solidarité nationale de l'Est (DRASSN-Est).

**Quand est-ce que la nouvelle de l'inondation vous est parvenue ?**

J'ai été alerté le matin du vendredi 16 août, aux environs de 10h.

**Qu'est-ce qu'on vous a dit ?**

On m'a dit, DR, Matiacoali a les pieds dans l'eau et nous sommes sur le terrain pour recenser.

**Qui vous a contacté ?**

C'est le gouverneur qui m'a appelé pour me dire qu'il a été informé d'une inondation à Matiacoali et, automatiquement, j'ai appelé le DP (directeur provincial) mais, son portable ne fonctionnant pas, j'ai appelé directement Zango Ousmane, le chef du service départemental de l'Action sociale et de la solidarité de Matiacoali.

**Vous y avez un agent résidant ?**

Nous avons un agent sur place à Matiacoali, Zango Ousmane qui a été rapidement sur le terrain pour collecter les données statistiques. Il m'a dit depuis le matin et, suivant la voie hiérarchique, il a tenté de joindre en vain le DP. Il était sur le terrain avec le maire que appelé également. Il m'a dit effectivement qu'ils sont sur le terrain en train de recenser. J'ai dit de vite faire pour que j'aie les premières tendances. Quand j'ai raccroché, j'ai appelé le gouverneur pour lui confirmer l'inondation et lui dire que mon agent et les responsables locaux sont sur le terrain en train de collecter les données et que je vais lui rendre compte au fur et à mesure de l'évolution de la situation. J'ai aussitôt après appelé mon SG pour lui donner les informations puis le SP Conasur (conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation). A la mi-journée, j'ai rappelé le gouverneur qui est le président du Coresur (conseil régional de secours d'urgence et de réhabilitation) pour lui donner quelques tendances et, nous étions, à ce moment à 80 ménages sinistrés, c'est-à-dire des maisons inhabitables, pas 80 maisons mais, plutôt 80 ménages. Dans l'après-midi on s'est retrouvé à la DRASSN et j'ai dépêché une équipe composée du DP et de quatre autres personnes pour aller renforcer l'équipe de Matiacoali afin d'activer le recensement, parce qu'en la matière nous avons des fiches standard pour procéder au recensement : fiches de concentration et d'évaluation rapide des dégâts. Nous sommes donc allés renforcer l'équipe sur place à Matiacoali et qui était composée de tous les ser-

vices techniques: action social, préfecture, santé, agriculture, environnement, toutes les composantes du Codesur (conseil départemental de secours d'urgence et de réhabilitation). Ce qu'il faut apprécier dans cette mobilisation, c'est que l'information a été donnée rapidement. Il y a des cas où l'information arrive tard. Des localités où il n'y a pas trop de collaboration et c'est quelques jours plus tard qu'on apprend qu'il y a inondation pour commencer à se transmettre les données. Alors que l'urgence veut que dans les 24h, il y ait des actions, dans les 48h, ce qu'il faut faire et, après les 48h, ce qu'il y a encore lieu de faire. C'est ce qui explique qu'au fur et à mesure les données évoluent parce qu'on ne peut pas attendre d'avoir toutes les données alors que les gens ont besoin de secours. Il faut donc que les données soient transmises très rapidement.

**En dehors de Matiacoali centre, des villages environnants ont-ils également été recensés comme sinistrés ?**

En dehors de Matiacoali centre, il y a au moins 6 villages qui ont été recensés comme sinistrés.

**Etes-vous certain d'avoir eu des informations sur toute la commune ?**

Oui, on a toutes les informations concernant la commune en matière de recensement.

**En quoi consistent les premiers secours dans ces cas d'inondation ?**

En matière d'assistance d'urgence, les gens ont besoin d'une prise en charge psychologique, d'un accompagnement en matériel de survie (nattes, moustiquaires, couvertures...), en vivres... et aussi le soutien moral des autorités. Les premiers secours incluent aussi de trouver des abris temporaires pour toutes les personnes sinistrées, notamment les écoles. Il y a eu la visite de l'autorité 48h après l'inondation ; le ministre a fait le déplacement et, ce n'est pas tout de temps qu'un ministre se déplace pour venir voir des sinistrés. Il faut aussi souligner la contribution des partenaires humanitaire de la région (la Croix rouge, l'ODE, l'Ocades, le PAM...). Nous sommes habitués à ce genre d'épreuve parce que ce n'est pas le premier mais, on peut dire que ce cas a été d'une ampleur un peu plus élevée que les autres. Il faut signaler que bien avant que je sois là en 2010, il y a eu des cas d'inondation dans la Gnagna qui ont coûté la vie à une dizaine de personnes.

**Peut-on dire que la tradition en matière de construction d'habitations y est pour quelque chose ?**

Exactement ! A ce niveau, chacun a une part de responsabilité et, même les communes qui font des lotissements dans des zones inondables. Il y a donc le cas des zones inondables, celui des types d'habitat et des matériaux de construction utilisés. C'est vrai qu'il y a un problème économique et, on ne peut pas dire à tout le monde de construire en parpaing, c'est difficile mais, on met l'accent sur le choix des zones de construction et aussi la manière de construire. Même si c'est des briques en terre, il est possible de jouer sur l'épaisseur des murs et la hauteur du soubassement. En matière de prévention nous conseillons d'éviter de construire dans les zones inondables et d'utiliser des techniques qui peuvent permettre qu'après une pluie la construction puisse tenir au moins le temps d'évacuer le matériel, avant que la maison ne s'écroule.

*Vous évoquez là un cas de bonne gouvernance ; est-il arrivé que certains maires vous approchent pour cette question d'assainissement*

**SUR LE FIL**

Interview réalisée par G-M Bolouvi

**avant le lotissement ?**

Non, le service de l'Action sociale n'est pas personnellement touché. Ils faut dire que nous ne sommes pas des techniciens en la matière. Cependant, auparavant des concertations avaient lieu avant les lotissements. Jusque-là, l'Action sociale n'a pas été impliquée dans la concertation des répartitions des parcelles. A l'heure actuelle avec le phénomène des changements climatiques et l'évolution des choses en matière de catastrophes, je crois qu'il faut renforcer la concertation dans ce sens de tous les acteurs qui peuvent être impliqués en amont pour prévenir au lieu de guérir.

**Comment appréciez-vous la collaboration avec vos partenaires dans la gestion de cette inondation ?**

Je crois qu'il faut féliciter la concertation et le travail en concertation avec les partenaires locaux au niveau de la région de l'Est. Je dis cela parce qu'ils sont vite intervenus et, dans la cohésion, même si tous n'ont pas de représentation au niveau de Matiacoali et qu'il leur fallait se déplacer depuis Fada.

**Y a-t-il eu une rencontre de concertation ?**

Effectivement, il y a eu une rencontre. Nous nous sommes réunis avec les partenaires pour leur communiquer les premières tendances et échanger sur ce que chacun peut apporter comme contribution. Certains partenaires m'avaient appelé dès le lendemain de la catastrophe pour dire le genre de contribution qu'ils pouvaient apporter. Il est vrai qu'en matière d'urgence, tout ne peut pas être à 100% réglé, c'est dans la nature même du sinistre mais, quand les gens sont en difficulté, il y a des actions à entreprendre sans attendre de réunir tout le monde avant de réagir. C'est le ponctuel, le secours d'urgence et, il doit être déployé automatiquement afin que les gens fassent du bon. Le reste est une question de ratrappage. La rencontre de concertation permet de revoir les chiffres pour travailler, mettre en commun, chacun donne son point de vue et on envoie le rapport au niveau du Coprosur (conseil provincial de secours d'urgence et de réhabilitation) qui est l'instance provinciale présidée par le haut commissaire.

**Avez-vous enregistré des pertes en vie humaine ?**

Non, fort heureusement, il n'y a pas eu de perte en vie humaine.

**Comptez-vous encore des sinistrés hébergés dans des abris de fortune, telles les écoles ?**

A ce jour (mardi 17 septembre), il n'y a plus que deux ménages qui se retrouvent dans les écoles. En l'occurrence un ménage de 7 personnes et un de 8 personnes.

**Combien de ménages y avait-il au départ ?**

Il y avait plus d'une soixantaine de ménages que nous avons placés dans les écoles. Il faut apprécier la population de Matiacoali parce que par solidarité, elle a actionné le secours communautaire



Ouédraogo Abdoulaye

de telle sorte que ceux nombreux sinistrés ont trouvé refuge auprès des habitants qui n'avaient pas été très affectés par la catastrophe. A cet effet, il faut dire que le Codesur a réalisé un beau travail de sensibilisation. Un comité de soutien aux sinistrés a même été mis en place. Ce n'est pas dans toutes les localités qu'on trouve cela. Nous avons connu des cas où les sinistrés ont été accueillis dans des établissements et, quand vient la rentrée scolaire, c'est la croix et la bannière. Il faut déloger pour que les écoles fonctionnent. A Matiacoali, le mécanisme de solidarité communautaire a été si fonctionnel que les besoins que nous avions inventoriés, notamment pour le matériel comme les tentes sont restées ici à la direction. Pour ceux qui sont toujours dans les écoles, il nous reste deux semaines avant la rentrée et, si nous ne leur trouvons pas des familles d'accueil, nous allons utiliser deux tentes pour les loger.

**Pensez-vous, un mois après l'inondation que la situation est proche de revenir à la normale ?**

Aujourd'hui, nous avons quitté la situation d'angoisse et nous sommes dans la phase de reconstruction, de réhabilitation. Il y a ceux qui ont eu des maisons écroulées, il y a les commerçants dont certains ont vu leurs marchandises complètement détruites. Nous sommes tranquille par rapport à l'urgence généralisée des premières heures. Cependant, après une inondation il y a toujours des choses à gérer, recenser les niveaux de sinistre et voir s'il est possible de formuler des projets d'AGR (activités génératrices de revenus).

**A combien estimatez-vous globalement de montant des interventions ?**

Je crois que cette estimation sera erronée parce qu'il y a la contribution de l'Etat, celle de la population elle-même et celles des partenaires techniques et financiers qu'il faut prendre en compte. C'est un peu difficile à estimer.

**Mis à part le cas de Matiacoali, avez-vous été alertés pour d'autres cas dans la région ?**

A des degrés divers, il y a des zones en difficulté au niveau de la Komondjari, notamment le village de Bassérie, dans la Gnagna à Liptougou. Nous avons été alertés pour inondations dans ces deux villages et, pour un cas de conflit social au niveau de la Kompienga.♦

**Catastrophes relevées dans la région au cours des derniers mois**

Localités	Dates	Nombre de ménages victimes
Bassiéri (Komondjari)	28 juin	64
Liptougou (village de Ouaboidi)	28 juillet	37
Matiacoali	15 août	311
Diapangou (crise alimentaire)		2 593
Piéra (crise alimentaire)		1 500
<b>Total inondations</b>		<b>412</b>
<b>Total crises alimentaires</b>		<b>4 093</b>
<b>Total général</b>		<b>4 505</b>

**Les Echos du Sahel**

Mensuel d'informations locales, d'intégration et de Développement

+226 40 77 77 18  
+226 70 33 24 16  
+226 78 83 80 53  
+226 76 42 65 10

BP 145 Fada N'Gourma  
Burkina Faso

Email : mboluvi@yahoo.fr

Récépissé n°2011-044/CAO/TGI-F/PF  
N°ISSN : 0796-8868

**Directeur de publication**  
Guy-Michel BOLUVI

**Conseil de la rédaction**  
Justin LOMPO, NABA Yentema

**Rédaction**  
Apollinaire Salembéré, Seghda Cyrille, Toguenyi Marie, Guy-Michel Bolouvi, Kawé Jos, Dianou Yempabou, Issaka Hervé Combaré, Nako Hamado.

Conception graphique et Mise en page  
Les Echos du Sahel

Par G-M. Bolouvi

## Fermeture de l'église des Assemblées de Dieu du secteur 2, route de Pama

# Guerre d'usure chez les AD



**Du spirituel au foncier et aux biens meubles et immeubles, une guerre d'usure, même après la mort, selon le pasteur Sina Wendtoin qui livre ici sa version des faits.**

*«On ne peut pas imaginer que des chrétiens puissent agir de la sorte. J'ai dit aux fidèles, ce n'est pas un problème, c'est à Dieu de juger. L'église, ce n'est pas pour un homme. S'ils étaient des hommes de Dieu, ils n'auraient pas agi de la sorte. Vous avez sali l'image de l'église universelle. Je crois qu'en tant que bon serviteur, on doit rassembler et non disperser. Les gens ont vu comment le vieux a souffert pour que cette église soit là. Laissez-les avec leur conscience, on ne peut pas cacher la vérité. Dieu est le seul juge, tôt ou tard, il y aura la lumière».*

*“Tout ce que je vous dis, c'est au nom de Dieu le Père, le Fils et le Saint Esprit. Je dis la vérité, je n'ai rien inventé, peut-être même, j'ai oublié certaines choses”. La main droite sur sa Bible grand ouvert, le pasteur Sina Wendtoin, héritier biologique et spirituel de feu le pasteur Sina Samuel, fondateur de la première communauté se réclamant de l'église protestante des Assemblées de Dieu (AD) de Fada, revient sur la troublante fermeture de leur église au secteur 2, route de Pama et l'expulsion des lieux, manu militari, de sa famille. La scène s'est déroulée le samedi 22 juillet dernier, sous les yeux d'une foule de fidèles et de badauds. Contacté pour contrer la rumeur sur cet événement loin de dorer le blason des AD, le pasteur Pierre Zidwemba, actuel président régional de cette confession religieuse, est resté muet, sur injonction*

*“Tout ce que je vous dis, c'est au nom de Dieu le Père, le Fils et le Saint Esprit. Je dis la vérité, je n'ai rien inventé, peut-être même, j'ai oublié certaines choses”.*

tion, nous a-t-il confié, de sa hiérarchie depuis Ouagadougou. Le pasteur Sina Wendtoin, pour sa part ne voit pas pourquoi il tairait «la vérité». Selon lui, «si vous êtes des religieux, des hommes de

**Après 7 ans de service à Bousgou, le pasteur Sina Samuel émet le souhait de monter à Fada «où le Seigneur l'appelle»**

*Dieu, conscients que vous n'avez pas été à l'origine des choses, vous n'avez pas cherché le terrain, vous ne savez pas comment on a eu le terrain, vous allez dire, ça va. Parce qu'on n'a pas pris le terrain pour en faire un kiosque ou une buvette ou encore un bar. C'est toujours l'église». Récit d'une vie de rejet qui débouche sur son dépouillement par sa propre famille confessionnelle. Dans un entretien tinté de dépit et de sarcasme, le pasteur Wendtoin relate toute l'histoire des relations de son père avec l'église AD du Burkina : les circonstances de son adoption par l'église AD ghanéenne, son retour au pays natal avec le titre de pasteur, son rejet par l'église AD du Burkina, le patrimoine qu'il a nonobstant constitué au nom des AD, le dépouillement de ses héritiers spirituels et biologiques...*

**De Komi-Yanga à Tamalé au Ghana : naissance d'une vocation pastorale**

Natif de Komi-Yanga, le pasteur Sina Samuel est l'aîné d'une famille animiste de quatre enfants dont trois filles. Très tôt, ils se retrouvent orphelins et, le jeune garçon est adopté et embarqué au Ghana par un oncle venu pour les obsèques. Sur le chemin retour au Ghana, l'oncle fait escale à Tamalé chez un ami Burkinabé originaire de Kaya. Au moment de quitter Tamalé, le jeune Samuel demande à prolonger son séjour chez leur hôte. Son oncle accède à sa demande et, aussitôt parti de son Komi-Yanga natal, le jeune Samuel change ainsi de tuteur. Revenant sur cet épisode de l'enfance de son père, le pasteur Sina Wendtoin observe «c'est le plan de Dieu qui a commencé». Sa famille d'accueil étant de confession chrétienne AD, le jeune Samuel «se donne au Seigneur» et, plus tard, alors qu'il n'avait jamais mis les pieds dans une école, son tuteur l'inscrit dans une école biblique des Assemblées de Dieu. Il achève sa formation et y sert pendant «plus de 20 ans» avant que le «Seigneur l'appelle à retourner au Burkina». Le pasteur Sina Samuel rentre au pays et est reçu par le pasteur Wobraogo Jean qui officie à Ouargaye. Pour son intégration, ce dernier l'introduit à la hiérarchie basée à Tenkodogo. Etant originaire de Komi-Yanga, il

choisit d'implanter son église à Pousgou non loin de Salembaoré. Le pasteur Sina Samuel s'installe donc à Bousgou, sous tutelle de l'église AD de Tenkodogo mais, signale le pasteur Wendtoin, «il n'est pas considéré comme un de leurs éléments parce qu'il n'est pas issu d'une école locale AD de formation biblique». Il reste l'étranger, le pasteur ghanéen. Après 7 ans de service à Pousgou, le pasteur Sina Samuel émet le souhait de monter à Fada «où le Seigneur l'appelle». Pour ce faire, il fait le déplacement de Tenkodogo pour en informer la hiérarchie. Il lui est répondu «si tu y vas, tu es seul responsable de ce qu'il adviendra». Sa décision est irrévocable car il est «appelé pour le Seigneur, pas pour le commerce» (sic). En cas de mutation d'un pasteur, «la tradition veut que la hiérarchie à qui il verse sa dîme, lui assure, au moins, les frais de transport pour lui et sa famille». Le pasteur Samuel va subir «un chantage» et sera abandonné à lui-même. Il ira tout de même à Fada car «le Seigneur l'y appelle». Il n'a pas les moyens de déménager pour Fada mais, se dit «c'est le Seigneur qui m'appelle, il pourvoira à mes besoins». Nous sommes en 1985. «Il est allé voir les sœurs catholiques à Salembaoré, des sœurs blanches, à l'époque. Il a expliqué son problème et une sœur a pris leur véhicule et a transporté le papa avec sa famille à Fada».

**Fada et la mise en quarantaine**

A son arrivée à Fada, témoigne toujours le pasteur Wendtoin, son père le pasteur Sina Samuel, est accueilli par la famille du pasteur de la mission SIM, Beogo Lébéné. Ce dernier va lui attribuer une portion de terrain devant sa cour et, «le vieux (le pasteur Samuel) y dresse un hangar pour commencer son ministère. Il n'y a, au début, que lui et sa famille et, je crois que la première personne à se donner au Seigneur, suite à une maladie, c'est la maman de ma femme». Sur le plan de la hiérarchie ecclésiastique, rendu à Fada, le pasteur Sina Samuel est sous l'autorité de l'église AD de Boulsa. Ayant quitté l'autorité de la région de Tenkodogo, sans la bénédiction de ses supérieurs, «ceux-ci ont vite fait d'aller dire à leurs homologues de Boulsa, dont dépendait Fada, qu'ils ne reconnaissaient pas le pasteur Sina Samuel comme un des leurs. Il ne fallait en aucun cas le reconnaître comme un pasteur AD».

**“Les AD ne savent pas comment les choses se sont passées. Jusqu'aujourd'hui les AD n'ont pas mis 5 francs, pas même 1 franc dans cette œuvre. Le vieux Darankoum est là, il a été témoin de tout. Les AD ne savent pas comment le vieux a fait pour avoir la parcelle”**

Résultat, «lorsqu'il y a une conférence pastorale et que le papa part à Bousgou, on le rejette, lui disant, on ne te connaît pas comme pasteur à Fada. Avec des injures. Il revenait tout triste et nous disais, voilà comme on me traite là-bas». A l'inverse, remarque le pasteur Wendtoin «il est bien accueilli par la mission SIM qui lui recommande même 3 de leurs fidèles qui étaient de confession AD et qui vont constituer l'ossature de son église en gestation : Moussa Sinaré, Abel Bilgo et madame Naba Delphine. Ce sont eux qui lui conseille de ne pas s'installer au camp mossi parce qu'un pasteur s'y était déjà fait annoncer, en l'occurrence le pasteur Zidwemba Mathias en provenance de Bousgou. Ils sont donc arrivé la même année 1985 et, il devait contester le ministère du vieux mais, rien ne peut contre la vérité et la volonté de Dieu». Comme dit encore le pasteur Wendtoin, «les critiques étaient là, la volonté de troubler était là, l'atmosphère était vicié mais, l'œuvre commençait à avancer un peu un peu. Le vieux travaillait seul et le hangar s'étendait». Le moment de quitter la devanture et la cour d'un tiers était venu.

**Du hangar à l'église route de Pama**

*«Le vieux est donc sorti faire un tour de la ville, à la recherche d'une parcelle. Il est arrivé à l'emplacement actuel de l'église, vers le centre Mariam Juali qui n'existant pas encore. Il a pris une pierre qu'il a placée au milieu de la parcelle, en faisant cette prière : Seigneur, je veux que ce lieu soit celui de ton temple. Renseignement pris, le terrain appartient au vieux Toguayeni que tout le monde appelait «Bon soupe». Le vieux est allé voir «Bon soupe» qui a donné son accord.*

**“les critiques étaient là, la volonté de troubler était là, l'atmosphère était vicié mais, l'œuvre commençait à avancer un peu un peu. Le vieux travaillait seul et le hangar s'étendait”.**

Ensuite, il est allé voir un des délégués qui s'occupaient, à l'époque, des problèmes de terrain. En l'occurrence, le délégué Darankoum Bila qui est venu voir le terrain en compagnie d'un de ses collègues et a dit au vieux de prendre la portion de terrain qu'il désire. Le vieux a choisi une portion de terrain qu'il a ensuite marquée avec des plants d'eucalyptus. Notamment, une partie pour la mission et une autre pour son domicile». Pendant ce temps, rappelle le pasteur Wendtoin, «on ne le reconnaît toujours pas comme un AD et il se bat seul. Avec l'aide de ses disciples, il confectionne des briques et construit une église de 70 tôles qu'il n'a pas les moyens de s'offrir. Il va voir ceux de Bousgou pour leur dire qu'il a pu commencer l'œuvre, a construit une église mais, demande qu'on l'appuie avec des tôles. Il est éconduit. Il va voir ceux de Ouagadougou qui lui disent que si ceux de Bousgou ne peuvent rien faire, eux également ne peuvent rien faire parce que, normalement, c'est Bousgou qui doit faire un geste. Bilan de sa démarche : il est revenu bredouille et a conté sa misère à sa femme et à quelques chrétiens qui étaient là puis, il a dit, bon, ce n'est pas grave ! Nous allons prier».

Quelques jours après son retour bredouille de Bousgou et Ouaga, il reçoit l'appel d'une des filles de son tuteur de Tamalé. Celle-ci est devenue opératrice économique et vit à Ouaga. Ainsi que raconte son fils, le pasteur Wendtoin, «chose étonnante, à sa grande surprise, cette fille qui était commerçante appelle le vieux et lui demande : ton église que tu as construite, elle fait combien de tôles ? Le vieux lui répond : 70 tôles. Elle dit : OK, cherche un véhicule et vient prendre les tôles. Nouveau problème. Où trouver ce moyen de transport ? A l'époque ce n'était pas facile. Par bonheur, Sawadogo André, agent de Faso Yaar et Ouédraogo Charles, le directeur, fréquentait son église sous le

**“On mettait partout «AD» et le vieux n'y voyait pas d'inconvénient puisqu'il avait été formé à l'école biblique des assemblées de Dieu ; même s'il travaillait seul et était combattu”.**

hangar. Ce dernier suggère de dire à la dame d'effectuer l'achat via Faso Yaar à Ouaga et les tôles seront livrées à Fada sans problème. C'est ainsi que l'église a eu ses tôles». Ensuite, avec les fidèles, poursuit le pasteur Wendtoin, «il a été question de borner le terrain puisqu'il n'était pas loti. Ils ont fait appel au CRPA, à l'époque, pour le bornage, au frais de l'église, tout comme pour les taxes au niveau du service des domaines», pour «4 680m<sup>2</sup> environ du terrain suburbain au secteur 2 de Fada» indique l'arrêté de mise à disposition.

#### Du grain à moudre pour les AD

«Je disais plus haut» confie encore le pasteur Wendtoin «que le vieux n'a pas été à l'école et puis, quand tu travailles dans l'honnêteté, tu ne penses pas à mal, ni que ce que tu fais peut être exploité en mal. Ainsi, sur tous les documents et reçus afférents au terrain, on mettait partout «AD» et le vieux n'y voyait pas d'inconvénient puisqu'il avait été formé à l'école biblique des assemblées de Dieu ; même s'il travaillait seul et était combattu. Il mentionnait AD alors que les AD refusaient de le reconnaître comme tel». L'arrêté du Préfet maire, président de la délégation spéciale de la commune de Fada N'Gourma met effectivement le terrain à la «disposition des églises des assemblées de Dieu du Burkina Faso». Or, remarque le pasteur Wendtoin, «plus on voyait que son œuvre avançait, plus on le contestait dans le but de détruire. En un mot, ce ne sont pas eux qui l'ont amené ici, il n'est pas question qu'il réussisse dans son ministère. Tout était mis en œuvre pour qu'il ne réussisse pas».

Vient le temps du lotissement du secteur, le pasteur Wendtoin vient de se marier et cherche un toit et, indique-t-il, «le vieux m'a dit de construire ma maison sur sa parcelle. Avec le lotissement, une voie devait passer entre la mission et la parcelle du vieux. Le jour de la pose des bornes, le délégué Daramkoum était présent puisqu'il fréquentait l'église. Il a fait remarquer au technicien que la parcelle à côté de la mission

**“on attend que le vieux meure, s'il meure seulement, ils vont retirer l'église et foutre ces gens-là dehors”.**

est habitée par le fils du pasteur, c'est la parcelle du pasteur, il conviendrait plutôt que la voie passe derrière la mission». Le pasteur Wendtoin martèle : «Les AD ne savent pas comment les choses se sont passées. Jusqu'aujourd'hui les AD n'ont pas mis 5 francs, pas même 1 franc dans cette œuvre. Le vieux Darankoum est là, il a été témoin de tout. Les AD ne savent pas comment le vieux a fait pour avoir la parcelle». Reprenant son récit, il raconte : «le temps est passé jusqu'en 1995-96 et l'arrivée du pasteur Job pour l'église centrale. Ce qui portait à 3 le nombre des églises AD à Fada. La politique était de faire venir des pasteurs pour combattre l'œuvre du vieux. Et on disait à chacun de se méfier du pasteur Sina Samuel parce que AD ne le reconnaît pas. Pour entrer dans leur logique, et vu que son église

avait grandi, le vieux s'est dit que, puisqu'il était rejeté parce qu'il n'était pas passé par leur école, il allait envoyer des jeunes se former dans leur centre biblique. Il a commencé par envoyer un certain Ouédraogo

Jérémie, avec sa femme, à l'école biblique de Nagbagré (Koubri), tout frais payé. A sa sortie, le vieux l'a affecté à l'église qu'il venait d'ouvrir à Natiaboani. Entre temps, avec l'ouverture de l'église centrale, Fada a été érigée en région et ne dépendait plus de Boulga. Le pasteur Job a appelé Jérémie et lui a dit que s'il travaillait avec le vieux, il ne sera pas reconnu comme pasteur. Le jeune s'est donc attaché à eux. Il est présentement à Botou (Bilanga). Il a oublié que c'est le vieux qui l'a marié. Quand il est arrivé à Fada, il ne savait même pas où manger. C'est le vieux qui a

pris soin de lui. Ils ont retiré Jérémie et l'ont installé à Botou. Le vieux, a dit, ce n'est pas grave et, quelques années après, il a envoyé un autre en formation, Ouango Lockré. A sa sortie, il a subi le même chantage et on l'a placé du côté de Gayeri. Le vieux est resté imperturbable. Malgré toutes ces manigances son œuvre avance, le vieux ouvre des annexes et c'est un sujet de jalouse. La preuve que c'est l'œuvre de Dieu, c'est pas l'homme».

#### La contestation

«Le pasteur Sawadogo Elie, un pasteur des AD que le pasteur Job a affecté à Kohogo (Komi-Yanga) relève le paradoxe entre ce que lui a dit ce dernier au sujet du vieux et son œuvre. Il dit que si le vieux n'est pas un homme de Dieu, s'il est un faux pasteur, son œuvre n'avancerait pas de la sorte ; et moi, j'ai été à l'école biblique pour servir Dieu et non un homme. Il a donc commencé à s'attacher au vieux. Dès qu'ils ont constaté cela, ils l'ont appelé pour lui dire : nous avons remarqué que tu t'attachais au vieux-là, à partir de maintenant, nous ne te reconnaîsons plus comme pasteur. Et ils lui ont retiré toutes ses cartes pastorales. Il est là, dans notre annexe à Tibga. Vous pouvez vous renseigner avec lui. Il est donc venu voir le vieux pour lui dire que, du fait de leur relation, on ne le reconnaît plus comme pasteur et on lui a retiré tous ses documents. Le vieux lui a dit que c'est ce qui lui est également arrivé. Il dit au vieux qu'il ne sait plus quoi faire et envisage d'aller en Côte d'Ivoire. Le vieux lui dit : j'ai une annexe à Tibga et je te propose de servir là-bas». Et le pasteur Wendtoin

confie : «avant que le vieux ne tombe malade, ils disaient entre eux, on attend que le vieux meure, s'il meure seulement, ils vont retirer l'église et foutre ces gens-là dehors (sic). Un pasteur a appris cela à Ouagadougou, il a appelé mon papa en présence de ma tante, la dame qui lui avait fourni les tôles pour son église, et leur a dit : voilà ce que j'ai entendu chez les AD. Le vieux a dit : qu'est-ce que AD a fait pour dire que ça lui appartient ? Pas 5 francs, rien, à part critiquer pour détruire. Si tel est le cas, c'est à Dieu de juger».

#### La mort du vieux et la querelle du tombeau

«L'église grandissait donc et, en 2007, le vieux est tombé malade. Je l'ai amené à Yalgado, faire un mois là-bas,

revenir. Jusqu'à son décès, aucun pasteur n'est venu lui rendre visite. Il a même été hospitalisé 4 à 5 jours ici à Fada, aucun pasteur n'est venu pour dire «ah ! j'ai appris que tu es malade». Jusqu'à son décès en 2009. Un dimanche, ça n'allait pas, je le conduisais à Ouagadougou et, il est décédé à l'entrée de la ville. Quand nous sommes arrivés à Yalgado, on a constaté le décès, j'ai rebroussé chemin. Quand ils ont appris le décès, cette même nuit, les pasteurs sont venus remplir la cour (rires) puisque c'est ce qu'ils attendaient (sic). Le lendemain, ils étaient encore là. Nous avons été à la mairie pour l'autorisation de l'inhumer à la mission ou sur sa parcelle. Ils ont appris cela et sont allés dire au maire que ce n'est pas possible, suivant leur constitution, on ne doit pas inhumer le pasteur dans la mission, patati patata. Le maire nous a appelés pour dire qu'il ne com-

prend pas, que nos supérieurs sont venus pour dire que ce n'est pas possible. Ça a été des tiraillements jusqu'au jour prévu pour l'enterrement. J'ai dit, ne discutez pas, allez là-bas (cimetière route Pama) creusez la tombe. Ça été comme ça. Ils ont lutté parce qu'ils ne voulaient pas qu'on enterrer le vieux là-bas, ça allait être une référence (sic). Alors que jusqu'à ce jour, il y a des pasteurs qu'on enterrer dans la mission. Le mois d'avril dernier, moi j'étais à Kaya (...), à l'enterrement d'un pasteur AD, c'était dans la mission, devant l'église et, il y avait 6 tombeaux, le premier pasteur et sa femme, le second et sa femme, le troisième enfin qui avait été précédé par sa femme. On les a enterrés à côté de l'église».

**“Quand ils ont appris le décès, cette même nuit, les pasteurs sont venus remplir la cour puisque c'est ce qu'ils attendaient”.**

prend pas, que nos supérieurs sont venus pour dire que ce n'est pas possible. Ça a été des tiraillements jusqu'au jour prévu pour l'enterrement. J'ai dit, ne discutez pas, allez là-bas (cimetière route Pama) creusez la tombe. Ça été comme ça. Ils ont lutté parce qu'ils ne voulaient pas qu'on enterrer le vieux là-bas, ça allait être une référence (sic). Alors que jusqu'à ce jour, il y a des pasteurs qu'on enterrer dans la mission. Le mois d'avril dernier, moi j'étais à Kaya (...), à l'enterrement d'un pasteur AD, c'était dans la mission, devant l'église et, il y avait 6 tombeaux, le premier pasteur et sa femme, le second et sa femme, le troisième enfin qui avait été précédé par sa femme. On les a enterrés à côté de l'église».

#### La fermeture de l'église et l'expulsion de la famille du défunt

«Le dimanche qui a suivi celui du décès du vieux, le pasteur Pierre Zidwemba est venu avec une délégation. Après le culte, ils ont dit que bon, voilà, maintenant l'église est à eux (sic), c'est à eux de venir installer un pasteur. On leur a dit, non, vous devez patienter, c'est à nous de venir vers vous. Nous sommes en deuil d'abord, le pasteur est décédé le dimanche passé, même pas deux semaines, vous êtes là et vous parlez de ça». Et le pasteur Wendtoin de poursuivre : «l'église s'est réunie et, au vu de tout ce qui s'est passé jusque-là, on a compris que c'est pour détruire, ce n'est pas pour avancer. Les gens ont dit que non, s'ils agissaient pour l'œuvre, nous n'en serions pas là. Est-ce qu'il y aurait eu ces discussions si les deux pasteurs qu'il a fait former étaient là ? Ils auraient été là pour continuer son œuvre mais, vous avez refusé. Le pasteur Elie qui s'est collé au vieux, vous avez dit que vous ne le reconnaîsez plus et vous avez retiré ses dossiers. (...) Etant donné que vous n'avez, en rien, participé à la construction de cette œuvre, nous préférions arrêter ces discussions qui durent depuis trop longtemps, y mettre fin, chacun reste de son côté et c'est tout». Selon le pasteur Wendtoin, «de l'oppression des AD sont nées de nouvelles églises à Fada, sous l'impulsion des diacres du vieux. Ceux-ci suggéraient au vieux de changer de dénomination pour ne pas rester avec des gens qui nous oppriment. Pour le vieux, il y aurait un temps où tout cela allait finir. Ils ont dit qu'ils ne peuvent pas continuer sous ce climat et sont allés voir Karambiri et, c'est ainsi qu'un premier

groupe (Sawadogo André) s'est détaché pour former le «Centre d'évangélisation» et un autre (Thiombiano Richard, Guiro Moussa) qui avait coutume de suivre des conférences de T. Robert en Côte d'Ivoire, a créé «Œuvre et mission». Enfin, l'église du défunt qui est devenu «Ministère du Christ pour toutes les Nations (MCN)» puisque, dit pasteur Wendtoin, «c'est parce qu'il y a toujours «AD», «AD», que vous dites que c'est comme ça. Alors que dans la réalité vous ne nous reconnaissez pas comme «AD», et voici les preuves. Nous allons changer de nom pour que chacun reste de son côté. On ne peut pas dire qu'on est une même église et puis il y a toujours des histoires. Quel évangile vous donnez pendant qu'au sein de vous, ça ne va pas ??»

Pasteur Wendtoin est formel : «ni le pasteur Job ni le pasteur Pierre, aucun d'eux ne sait comment les choses ont commencé, comment a été le début de l'église, même le pasteur Michel, président des AD à Ouaga ne sait pas. Celui qui est sensé connaître l'affaire, c'est peut-être l'ex-président, le pasteur Ouédraogo Palamtaoré mais, il ne dira rien parce qu'ils ne s'entendent pas».

Les discussions conduisent donc les protagonistes devant le haut-commissaire, le maire (...) : impossible de concilier les parties. Se fondant sur les documents de la parcelle enregistrée au nom des Eglises des assemblées de Dieu du Burkina, les AD portent l'affaire en justice et, au bout d'une procédure, décision d'expulsion est prise, huissier saisi, ordre d'exécution donné à la gendarmerie. Conséquence : «un jour du mois de mai passé, la maman est venue me dire qu'il y a des étrangers qui ont besoin de moi. Je suis sorti, j'ai vu deux jeunes qui ont garé leur véhicule, qu'ils viennent de Ouagadougou. Je dis, oui ? Que bon, concernant le problème de terrain là, est-ce que je suis au courant ? Je dis, oui. Qu'ils sont des huissiers mandatés de venir me remettre des documents. Et, dedans, qu'est-ce que je vois ? Que le jugement a été fait le 3 janvier passé et qu'on nous donne un délai de 8 jours pour payer la somme de 1 500 000 F et deux ou trois semaines, je sais plus très bien, pour quitter le terrain. (...) J'ai passé l'information aux responsables de l'église. Nous ne pouvons pas trouver 1 million 500, subitement comme ça. Ce qu'ils veulent faire, ils peuvent faire. Les vieux sont partis informer la gendarmerie, informer le gouverneur, informer le maire. Nous, on ne va pas quitter. Maintenant, ils peuvent faire ce qu'ils veulent. Le vendredi 21 juillet, nous sommes allés à Yamba évangéliser, nous avons fait une veillée, les gens se sont donnés au Seigneur, nous avons ouvert une annexe là-bas. Quand nous sommes rentrés le samedi 22, à peine nous sommes arrivés à l'église, on a déchargé le matériel, les gens étaient prêts pour partir, je vois la gendarmerie qui arrive avec une voiture. Quand ils sont arrivés, j'ai compris. (...) La sonorisation d'une valeur de près de 3 millions et, avec l'apport des frères et sœurs il y avait quelque chose comme 160 et quelques chaises avec des fauteuils, je peux dire que ce qu'ils ont pris a une valeur qui tire vers les 5 millions. Ils ont tout raclé et puis, ils m'ont dit de dire à ceux qui sont de la famille de libérer les maisons pour qu'ils puissent tout fermer et partir. On les a aidé même à tout faire, ils ont fermé, ils sont partis. Ils ont pris le matériel et sont allés le déposer à l'église centrale. Et, moi, je dis, je rends grâce au Seigneur parce qu'il a fait de telle sorte que les gens sont restés calme, parce que c'était carrément de l'injustice, de la force et de la violence». Telle est, la main droite sur sa Bible, la vision des faits par le pasteur Sina Wendtoin, héritier biologique et spirituel de feu le pasteur Sina Samuel.¶



Par Cyrille Segda

Construction de dalots à Botou**La population dénonce un travail bâclé**

Les deux dalots censés couper ce cours d'eau en deux et permettre sa traversée à pieds secs. Les ouvrages sont sous l'eau.

**Malgré des travaux à plus de 73 millions F CFA, la population de Botou se dit avoir été abusée. Les dalots qui devaient les désenclaver ont pris l'eau et Botou nage dans la déprime. La population devra encore ramer jusqu'à la fin de la saison et la révision des ouvrages.**

La commune rurale de Botou fait frontière avec celle de la ville nigérienne de Tamou dont le marché constitue son unique poumon économique. Sans Tamou, rien ne va au marché de Botou. Le problème est que l'unique axe Botou-Tamou est inaccessible en saison hivernale à cause d'un affluent de la Tapoa qui coupe la voie en deux. La pirogue devient alors un véhicule stratégique. L'hivernage et, l'arrivée des pluies, met fin au mouvement des transports routiers entre les deux villes, déclenchant également une pluie de larmes chez la population. Les larmes de celle-ci, dit-on du côté de Botou, ont si bien imbibé la sensibilité des autorités et des honorables députés qu'un avenant a été annexé à l'accord de prêt signé entre la République du Burkina Faso et la Banque mondiale, dans le cadre du financement complémentaire du Projet de construction d'ouvrages pour les localités de Botou, Tambaga et Madjoari. Mieux, Botou savoura la nouvelle de la venue de l'entreprise «OK (Oumarou Kanazoé) Afrique circuit». Joie éphémère. Selon Bernard Sawadogo, secrétaire général de la mairie de Botou, ce projet qui devait être lancé avant la saison hivernale 2012 n'a pas été opérationnel. Il a fallu attendre décembre 2012 pour entendre un bruit d'engins de construction à Botou.

Débutés en décembre 2012, les travaux prennent fin en mars 2013. Quatre mois de travaux dont la qualité va être contestée par la première pluie de l'année, tombée le 19 avril, soit avant même la réception provisoire : l'ouvrage aura fait illusion. Travail bâclé ? La population maugrée si fort que le maire se met en devoir d'interpeller l'entreprise pour réviser son œuvre. Mais dame

nature suit son cours et s'installe résolument la saison des pluies et, les eaux immergeant les ouvrages. L'idée de travail bâclé est consommée chez la population déconfite. Et pour cause, avant l'intervention de l'entreprise, elle défiait l'eau à coups de rame. Avec les dalots de l'entreprise OK, il lui était promis une traversée sans efforts. Hélas, elle découvre une situation qui est passée du mal au pire. La saison pluvieuse résolument installée, les techniciens de la direction régionale des infrastructures ne voient pas d'intervention avant le retrait des eaux.

Comme le Certains prennent le risque de passer à pied ou à la nage et, maire de Botou l'exercice périlleux a déjà endeuillé par six fois la commune ou tout con- de Botou.

tent à l'entame des travaux, parce que les ouvrages devaient venir soulager la souffrance de sa population, les techniciens étaient eux aussi optimistes. Le fiasco consommé, ils ne peuvent que constater un des travers de la politique actuelle du ministère des Infrastructures, de confier les travaux, le contrôle et les études aux privés afin, dit-on, de promouvoir les petites et moyennes entreprises. En l'occurrence, les ouvrages de Botou ne sont pas le seul gâchis. Les inquiétudes s'étendent aux quatre dalots que l'entreprise OK devait ériger dans la région de l'Est. Notamment



Joie éphémère pour la population, le cours d'eau se pose toujours en obstacle.

un ouvrage à la Kompienga sur la nationale 19, section 7, dite Kodjoari-Tendangou pour un dalot de 20 ouvertures sur 4 mètres de hauteur, soit un ouvrage de près de 80 mètres linéaire ; un autre à la Tapoa, un dalot de 10 ouvertures sur 3 mètres de hauteur ; et les deux dalots de Botou, l'un de 2

ouvertures de 2 mètres de hauteur et l'autre de 3 ouvertures de 2 mètres de hauteur. Le résultat de ces deux derniers ouvrages, les plus modestes, n'a pas donné satisfaction et laisse imaginer ce qu'il en sera du côté des ouvrages plus importants.

A l'évidence, il y a problème. Et, en termes de génie civil, surtout lorsque comme dans le cas des ouvrages de Botou, les dalots ont failli à leur fonction d'évacuation des eaux, c'est qu'il ya eu problème dès le stade des études. Une négligence coupable car, malgré le résultat décevant, il y a eu des frais, 73 181 594 F CFA. Négligence d'autant plus coupable pour un Etat jamais fatigué de pleurer misère. Injure aux techniciens du service régional des infrastructures qui auraient pu corriger, rectifier un rapport d'études tronqué. Encore faut-il qu'ils soient associés dans les moyens de suivi. La confiance exclut-elle le contrôle ? Autrement dit, ce qui sera dépensé pour réparer peut-il justifier d'avoir refusé de dépenser pour suivre et contrôler l'étude du privé ?

Pour la population de Botou, on est en plein dans le «li-lib-lib», arrangement, détournement de denier public. A Botou, la population attend que les honorables députés, qui ont pensé à leurs souffrances, interpellent qui de droit afin que l'argent décaissé pour Botou ne passe sous le pont alors que les eaux passent par-dessus. A Botou, beaucoup ont traversé la rivière pour négocier la terre mais, à cause des dalots escamotés, beaucoup ne pourront moissonner.◀

**Un maire affligé**

Au moment où nous bouclons cette édition, le maire de Botou, Pamba Lombo, nous confiait être «très affligé par cette situation qui a rendu l'homme de Botou orphelin du pays et du voisin nigérien». Il soutient «avec cet axe, les populations de Tamou et de Botou se fréquentent. Au début des travaux, tout le monde baignait dans l'allégresse comme lors de la naissance d'un bébé, jusqu'à l'arrivée de la première pluie qui a transformé cette joie en deuil».

Interpellé par les cris de détresse de sa population, il dit avoir «adressé une missive au ministre en charge des infrastructures pour lui signifier que le travail n'a pas été concluant et que la population, inconsolable, continue de nager dans la misère». Selon le maire Pamba Lombo, «les conséquences de ce travail défectueux sont énormes parce que les champs ont été submergés». Il a indiqué enfin qu'en guise de réponse, le ministre lui a laissé entendre que la réception n'a pas encore été faite. Maigre consolation. D'autant que Botou a commencé à pleurer et enterrer des morts par noyade. Cultivateur fatigué d'attendre pour voir ce que devient son champ, éléveur allant au secours de son troupeau, enfant confondant mare et piscine... Un bilan de six décès avant la fin de la saison. En attendant le retour de l'espoir sur cette voie, le maire panse des plaies. A celles ouvertes pendant la joute des dernières élections sont venues se greffer d'autres. Pamba Lombo a mis en place un cadre de concertation pour soumettre la recherche des solutions au consensus, jouer la carte de l'unité, éviter que circule encore à Botou des intoxiquations du genre 'l'engrais de X', du nom d'un élu de la région. En raison du mauvais état de la route conduisant au service départemental de l'agriculture, la mairie avait loué un abri de fortune dans les installations de cet élu, situées en amont. C'est la mévante qui avait alerté les autorités locales. La population boudait l'engrais parce qu'il leur était proposé comme "l'engrais de X". Il a fallu déménager l'engrais et rétablir la vérité sur sa provenance pour que la population se l'arrache.

De passage dans notre rédaction, le mardi 17 dernier, le maire Pamba Lombo a confirmé la détresse grandissante de sa population. L'espace d'un mois, le temps pour les camions marchands de sonder la solidité des dalots et prouver que l'axe Burkina-Niger en passant par Botou pouvait devenir un véritable corridor commercial, Botou avait pris des couleurs propres à la prospérité. Les pluies d'avril ont apporté tristesse et désolation en contestant l'efficacité des ouvrages réalisés pour désenclaver Botou.◀



Le maire Pamba Lombo a rendu visite au journal, il est ici en compagnie de Toguyeni Marie (à sa droite) et Segda Cyrille.

**Erratum**

Dans notre dernière livraison, une erreur était survenue dans la délimitation de la couverture régionale du Centre-Est SONABEL. La bonne version est: La Sonabel Fada fait partie de la direction régionale du Centre-Est Sonabel qui couvre la région administrative de l'Est, celle du Centre-Est, une partie du Centre-Nord (Boulga) et une partie aussi du Plateau central (Zorgho, Mogredo).

Interview réalisée par Cyrille Segda et Dianou Yempabou

Construction de dalots à Botou

# «Les travaux ont été faits un peu avec précipitation»

**Avant les ouvrages, la population passait le cours d'eau en pirogue pour aller au champ. Après la construction des ouvrages, rien de changé. Les dalots dont la finalité était justement de permettre le franchissement du cours d'eau à pieds secs ont failli. Qu'est ce qui s'est passé ? Les Echos du Sahel a rencontré, à cet effet, des techniciens de la direction régionale des infrastructures, le chef travaux Zongo François et le chef suivi réseau Zallé Boureima.**

*A quel titre êtes-vous concernés par la construction d'ouvrages dans la région de l'Est ? Ici, à la direction régionale des infrastructures, notre rôle essentiel, c'est l'entretien routier. C'est après construction que nous intervenons pour l'entretien lorsqu'il ya des dégradations. Notre rôle n'est pas de construire. Pour ce qui est des constructions nouvelles, cela est piloté depuis Ouagadougou où des directions ont été créées à cet effet. Au niveau de la direction régionale, nous avons les informations et nous opérons de temps en temps des visites sur les chantiers.*

**Quelle structure a piloté l'attribution de ces ouvrages ?**

C'est un financement IDA, précisément le fonds additionnel au programme sectoriel des transports phase 2 (PST2). L'intitulé du projet concerne les travaux de construction de 17 ouvrages d'art (dalots) dans les régions des Hauts-Bassins, des Cascades, du Centre-Est, du Centre-Sud, du Sud-Ouest et de la région de l'Est attributaire du lot n°1 qui comprend quatre ouvrages dont ceux de Botou dans la province de la Tapoa, parce qu'au total, ce sont deux dalots qui y ont été



Zallé Boureima, chef suivi réseau

construits. Notamment un dalot de 2 ouvertures de 2 mètres de hauteur et un de 3 ouvertures de 2 mètres de hauteur. Pour la réalisation, l'étude a été confiée au bureau «SEFCO-LAMCO», les travaux à l'entreprise «Groupement OK Afrique Circuit» et la mission de contrôle au «Groupement Terabo/AECI». Au niveau administratif, le maître d'ouvrage est le ministère des Infrastructures ; le maître d'ouvrage délégué, le PST2 ; le maître d'œuvre, la direction générale du désenclavement rural (DGDR) ; et, le maître d'œuvre délégué, la direction générale des ouvrages d'arts (DGOA). Le montant des travaux est de 73 181 594 F CFA.

**Avez-vous été associés à l'étude et aux missions de contrôle ?**

Nous sommes plutôt associés dans le contrôle, dans la mesure où nous allons souvent voir les travaux et, s'il y a des difficultés, nous faisons des observations. Nous participons donc aux travaux.

**Vous devez donc savoir qu'à peine construits, les ouvrages de Botou ne sont plus déjà que des souvenirs**

Ce que je dois préciser, c'est que les choses ne sont pas telles que vous l'entendez. Les ouvrages n'ont pas été emportés, ils existent bel et bien à leur emplacement. Seulement, la quantité d'eau est excessive parce qu'il a beaucoup plus dans



Zongo François, chef travaux

la Tapoa. En une semaine, il est tombé près de 300mm d'eau. Ce n'est pas le seul ouvrage à être submergé. Le déversoir de Boudiéri est également submergé par les eaux et, seuls les petits véhicules arrivent à passer actuellement. Nous attendons la baisse des eaux pour pouvoir apprécier les dégradations et apporter les réparations. C'est le même cas pour Botou où les ouvrages sont présentement submergés. Les eaux vont se retirer, nous irons constater et prendre les mesures qui s'imposent.

*Il y a tout de même que les ouvrages de Botou ont présenté des fissures dès la première pluie. Quelle appréciation faites-vous de ce travail ?*

Peut-être qu'il y a eu quelques défauts de mise en œuvre. Bon, il faut reconnaître que le délai de l'entreprise était presque expiré et les travaux ont été faits un peu avec précipitation. Quand elle commençait les travaux, elle avait déjà consommé près de la moitié du délai d'exécution. Ensuite, avec l'imminence de la saison hivernale, il fallait accélérer les travaux. Je crois que c'est cela qui a conduit à ces petites erreurs que nous allons certainement corriger.

**Comment expliquez-vous ce retard dans le début d'exécution des travaux ?**

Ce retard est dû à l'entreprise, elle a été installée à temps, on lui a demandé de venir commencer les travaux mais, tenez-vous bien, il a fallu une mise en demeure et une lettre d'avertissement pour qu'elle vienne commencer les travaux. Vraiment, nous-mêmes, nous sommes là, ça ne nous fait pas plaisir du tout mais, ce sont des situations qui arrivent et nous servent aussi de leçons. C'est ça aussi le problème avec les PME. Elles soumissionnent pour des travaux, vous les leur attribuez et, pour qu'elles daignent commencer, il faut des mises en demeure, des lettres d'avertissement. Il n'y avait pas les seuls deux ouvrages de Botou. Il y a également les ouvrages de Madjoari et de Tambaga. Avec 50% de délai consommé avant le début des travaux, il fallait s'attendre à des problèmes. Les travaux n'ont pas été exécutés à

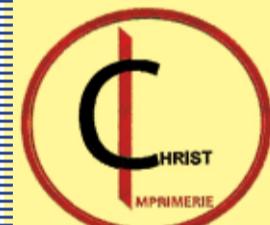
100% et, pour l'ouvrage de Madjoari il restait pas mal de travaux à effectuer quand la pluie s'est installée. Au-delà, il faut savoir qu'il y a deux grandes étapes dans la construction d'un ouvrage. L'étape de l'ouvrage, proprement dit, qui est constitué essentiellement de béton et de ferrailage et, la seconde qui est celle des remblais. C'est cette seconde étape qui n'a pas été fait dans les règles de l'art. C'est à ce niveau que nous avons constaté les fissures.

**Existe-t-il des dispositions disciplinaires pour lutter contre les travaux bâclés ?**

Ça, c'est une question qui nous dépasse. Ce qu'on peu dire, c'est que tous les acteurs sont connus au cas où il y a des dispositions à prendre. Fondamentalement, c'est l'étude qu'il faut mettre en cause. Cette étude a été faite il y a quatre ans. Notre rôle ici à nous, lorsqu'il y a des travaux, c'est d'être associé depuis l'étape de l'étude. Mais ce qui se passe est que le bureau fait son étude et, on nous demande d'amender son rapport. Or, une chose est d'amender et une autre est d'avoir les moyens nécessaires pour contredire ce que le bureau a dit.

**A quelle intervention faut-il maintenant s'attendre au plan technique ?**

Le problème de remblais d'accès peut se corriger lorsque les eaux vont se retirer. En revanche, pour ce qui est du constat que les ouvrages n'arrivent pas à évacuer l'eau, alors qu'ils ont été construits dans ce but, ce ne sont pas les travaux qui ne sont pas concluant mais, plutôt, l'étude qu'il faut revoir afin d'ériger un ouvrage conséquent.



L'Art d'Imprimer!

## IMPRIMERIE CHRIST

Imprimerie - Conception Graphique Fabrication des cachets - Sérigraphie

Tél.: +226 71 65 97 71 - 79 32 32 74

Ouagadougou - Burkina Faso

## Impression sur tout support

- 'OFFRE SPÉCIALE'**
- Calendrier, dépliant, affiche, badge
  - Facturier, reçu, en-tête
  - Reliure, dérouleur, chemise
  - Confection de documents tout format
  - Cartes (visite, mariage, baptême, décès)

**Sérigraphie**

- CACHET
- ENSEIGNE
- BANDEROLE
- CASQUETTE
- PORTE-CLÉ
- TEE-SHIRT

## CONTACT

A Fada  
40 77 77 18  
70 33 24 16  
76 42 65 10  
78 83 80 53

Ouverture officielle de la clinique Laafia du Gulmu

Par G-M. Bolouvi

# CLINIQUE Laafia du Gulmu

## On y entre souffrant, on en sort soulagé



**R**ares sont les médecins qui quittent volontairement la sécurité qu'offre le statut de salarié. Surtout après 15 années de service et les promesses d'une carrière et d'un salaire grossissant comme c'est le cas pour la docteure Josiane Diallo née Ouédraogo. Le CHR perd un de ses cadres mais, pour la bonne cause : la Dr Josiane Diallo ne range pas sa blouse, elle décuple plutôt ses charges de médecin et met au défi ses capacités à soulager la souffrance humaine. La femme médecin a servi bien trop longtemps au CHR et souffert de voir souffrir que l'idée d'offrir des prestations privées de soins de santé s'est imposée à elle, afin de venir en complément à la gamme de prestation au niveau public. La loi refuse cependant aux médecins le cumul patron de clinique et agent de la fonction publique. L'alternative est le cabinet qu'elle confie à un infirmier à la retraite. Mais, le cabinet médical, avec ses limites en termes de plateau technique et au niveau de certaines prestations comme le laboratoire et la pharmacie ne répond pas à son ambition d'offrir le maximum de ses capacités de médecin. Josiane Diallo est médecin mais, au-delà de la docteure, elle est une femme constamment persécutée par les traumatismes que nombre de femmes subissent faute de facilité d'accès à de simples examens

complémentaires comme une échographie. Un examen bénin pour lequel les femmes devaient se taper un aller-retour pour Koupela, Tenkodogo voire Ouagadougou. Un examen simple mais souvent capital pour un diagnostic vital. Ainsi par exemple, ce jeudi 12 septembre même, elle a pu sauver une femme échographiée d'urgence, pendant que se célébrait l'ouverture officielle de la clinique : «l'échographie a révélé une grossesse extra utérine d'extrême urgence et je me suis arrangé pour me détacher des autorités et courir au bloc pour l'opérer. Vous voyez, avec un simple examen, on gagne en temps et en qualité de prestation pour pouvoir sauver des vies». Si les cliniques ont pour elles la bonne réputation d'offrir des prestations de qualité, le revers de la médaille est qu'il leur est habituellement reproché leur cherté. La clinique Laafia du Gulmu ne promet pas la gratuité mais, assure la docteure Josiane, corroboré par son époux Diallo Aly, «notre souci premier est que la santé soit à la portée de la population. Nos prix sont étudiés, nous privilégions la prise en charge globale et nous faisons du social». Il faut surtout se dire que pour que la clinique offre des prestations de qualité, il va falloir lui assurer également une fréquentation de qualité. La clinique Laafia du Gulmu est à son début et il faut être d'une mauvaise foi démoniaque pour lui exiger déjà des sacrifices. Pour offrir durablement une structure sanitaire de qualité à la population, la docteure et son époux ont dû «prendre des engagements auprès



Les orateurs du jour: Kocly Moumouni, maire de Fada, Dr Josiane Diallo/Ouédraogo ...

de certains partenaires, négocier du matériel à crédit, engager un personnel de qualité, et il faut assurer la maintenance en faisant venir des techniciens de Ouagadougou et même d'Europe, et cela implique la prise en charge du séjour, du transport et des honoraires, tout comme la personne de la clinique doit être payé». Mais l'objectif premier reste de fournir des prestations de qualité tout en restant accessible pour tous.

### Lier le social à la qualité de prestation

Et si Laafia du Gulmu a mis en place un service social, c'est justement pour pouvoir ouvrir ses portes à tout le monde. Accueillir le malade et bien l'accueillir est un principe fondamental à Laafia du Gulmu afin que lorsqu'on y entre souffrant, on en sorte soulagé. Pour mieux d'accès à la clinique, Dr Josiane a soumis des doléances à l'autorité communale, en l'occurrence «l'attribution,

dans un avenir pas trop éloigné, d'un terrain qui permettrait de réaliser un complexe mieux adapté à l'accueil du public et, l'aménagement de la bretelle d'accès à la clinique à partir de la grande voie».

En tant que clinique à part entière, Laafia du Gulmu démarre avec une capacité de 10 lits pour son service d'hospitalisation. Elle est



Dr Yabré Zackaria, représentant le DR Santé de l'Est ...



le Pr Jean Couldiaty, parrain de la cérémonie.



Amputée de la jambe gauche suite à un cancer, cette jeune dame n'oubliera jamais la date du 12 septembre, celle de l'ouverture de la clinique Laafia du Gulmu, celle du jour où elle a gracieusement reçu une chaise roulante.



Plantation d'arbres pour respecter l'environnement



De gauche à droite : Diallo Aly, la docteure Josiane, le parrain Jean Couldiaty et le président de la cérémonie, le gouverneur Bertin Somda.

surtout dotée d'un département médical couvrant une gamme variée de soins, allant de la gynécologie obstétrique au service de médecine générale en passant par l'Oto-Rhino-Laryngologie, soins bucco-dentaires, l'imagerie médicale, la cardiologie et la chirurgie. Elle est enfin un centre de soins d'avant-garde avec sa pharmacie et ses sections stérilisation, buanderie, traitement des déchets biomédicaux, prévention des infections.

Le patient vient à la clinique Laafia du Gulmu pour le confort et la qualité de la prestation : «écoute attentive du patient, humanisme des équipes soignantes, soins de qualité et confort, une pharmacie hospitalière nantie du nécessaire en drogues d'urgence pour pouvoir lever les urgences et améliorer la qualité de la prise en charge».

Les charges sont lourdes pour docteure Josiane mais, elle a le bonheur de pourvoir compter sur un homme dont beaucoup disent en ville qu'il a «un grand cœur», pour dire qu'il est d'un humanisme rare. En l'occurrence, l'adjudant-chef Diallo Aly partage avec sa femme, «une ambition très grande pour la région dans le domaine de la santé. Notre rêve, c'est de faire toujours mieux, faire en sorte que la population de la région de l'Est où je suis né, jouisse de soins de santé de qualité à sa portée». L'amour du pays fait que Diallo Aly a tenu par exemple à ce que tous les matériaux de construction de la clinique soient exclusivement fournis par des commerçants locaux. Epoux d'une femme médecin, «c'est depuis le temps où elle était étudiante en médecine que je suis préparé à la soutenir». Il faut dire que son métier est l'école indiquée pour cela. «Dans mon métier, on m'a appris à faire beaucoup de choses». Mais encore «l'amour aidant, je pense que c'est le moment de la soutenir plus que jamais». Dr Josiane ne le cache pas, «l'administration, c'est l'affaire de mon mari. Il est réglé comme une horloge. Le tout n'est pas d'avoir une clinique ou une entreprise, il faut la bonne gouvernance aussi. Son rôle est vraiment capital». Sous officier supérieur d'infanterie, Diallo Aly a été incorporé en 1980 et a obtenu ses grades successifs après des stages à l'intérieur du pays comme à l'extérieur. Il a également effectué des missions à l'extérieur pour le maintien de la

paix dans le cadre des Nations Unies. Affecté à Fada en 2001 au poste d'officier de garnison, il a été commandant d'unité et officier de sécurité avant une mission au Soudan. Honoré par deux fois par des médailles des Nations Unies, il a été également décoré au Burkina d'abord pour la médaille militaire, ensuite pour la médaille commémorative avec agrafes du Soudan. ▶

## Ils ont dit

**Dr Yabré Zackaria**, représentant le DR Santé de l'Est

«Merci à Dr Josiane Diallo/Ouédraogo promotrice de cette oeuvre, merci pour les 15 années de service passées au CHR de Fada, d'abord comme médecin généraliste puis, comme médecin spécialiste, chef du service de gynéco et obstétrique; directrice de l'hospitalisation et de la qualité des soins, témoignage de la confiance placée en vous par les autorités sanitaires. Cela témoigne également du sens de l'organisation du travail et la recherche de la qualité des soins dont vous avez toujours fait preuve. Cette responsabilité a forgé en vous des qualités techniques et professionnelles très remarquables. Vous êtes une femme

courageuse, pétrie d'expérience, persévérente et pleine d'ambition».

**Dr Josiane Diallo/Ouédraogo**, promotrice de la clinique Laafia du Gulmu

“Compte tenu de notre profil professionnel, nous avons choisi de renforcer l'action de l'Etat dans le secteur de la santé en contribuant à élargir l'offre de services de santé aux populations. (...) la clinique Laafia du Gulmu ouvre grandement ses portes à toutes et à tous et vous assure par avance de sa disponibilité à répondre, avec le plus grand soin, à vos sollicitations. Vous pouvez être assurés que cet établissement est le vôtre et, toutes celles et ceux qui vous y accueilleront savent quelles sont vos exigences. Celles-ci se déclinent en : •écoute attentive à l'accueil, •humanisme des équipes soignantes, •soins de qualité professionnelle, •confort”.

**Pr Jean Couldiaty**, parrain de la cérémonie, ministre du Développement de l'économie numérique et des Postes

Dr Josiane Diallo/Ouédraogo, l'université de Ouaga a perdu et la région de l'Est a gagné. (...) Comme l'indique le slogan de la clinique, “on y entre souffrant on en sort soulagé”, aspiration la plus profonde de celles et ceux qui y

exercent, l'infrastructure que nous inaugurons aujourd'hui, si elle est encore bien modeste, elle n'en est pas moins une pierre ajoutée à l'édifice du système de santé régional (...). La création de la clinique Laafia du Gulmu s'inscrit dans la stratégie nationale d'accroissement de l'offre de services de santé aux populations. Elle contribuera, j'en doute pas, à améliorer l'accessibilité des populations de la région de l'Est aux services de santé. (...) La clinique Laafia du Gulmu est une réalisation pertinente, louable, au regard de l'immensité des besoins encore à satisfaire. Dans la mesure où cette réalisation rentre dans le cadre de la politique sanitaire du Burkina Faso, nul doute qu'elle sera favorablement accueillie et soutenue par les autorités régionales”.

**Kocty Moumouni**, maire de la Commune urbaine de Fada

“Cette réalisation, fruit de nombreuses années de labeur viendra, nous en sommes certain, renforcer le dispositif communal de santé voire régionale. Nous félicitons la promotrice de cette initiative et souhaitons vivement que la clinique Laafia du Gulmu rendent durablement d'éminents services aux populations”.

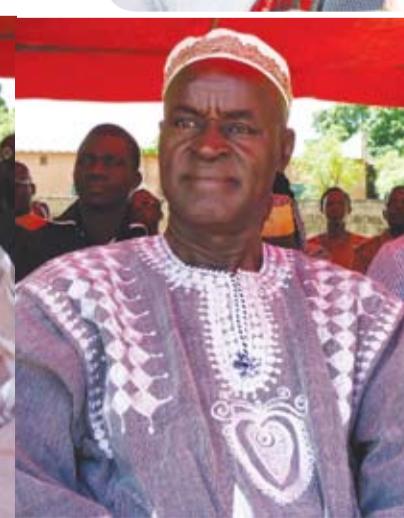
Suite page 14



Dr Josiane Diallo à son poste de travail



Derrière une grande femme se cache un grand homme.



Quelques invités de marque : (de gauche à droite) le ministre Combaré Abdoulaye, Ouédraogo Benoit, le père de Dr Josiane Diallo, le couple Baba Hama, ministre de la Culture et du Tourisme, et le maire de Fada, Kocty Moumouni.

## Le bébé de l'inauguration

En marge de la cérémonie d'ouverture, la clinique Laafia du Gulmu a enregistré la naissance d'une fille. La femme du ministre Baba Hama a organisé une cotisation séance tenante qui a permis de réunir 52 500 F pour la maman. “Vraiment c'est une bénédiction”, dira docteure Josiane Diallo.

Atelier sur la réforme de l'eau potable

Dossier réalisé par Cyrille Segda et Toguyeni Marie Gabrielle

## Réformer pour mieux gérer



Une pompe à motricité humaine au secteur 3 de Fada

Mercredi 4 Septembre a eu lieu dans la salle de réunion du district sanitaire, un atelier conjoint de formation et de production sur la réforme du système de gestion des infrastructures d'eau potable dans le cadre de la décentralisation et la maîtrise d'ouvrage communal. Casimir Lombo, responsable du volet eau et assainissement à l'EPCD (établissement public communal pour le développement) et Kienou Martin, coordonnateur de l'association Apac-Fandima (association pour la promotion artistique et culturelle) ont harmonisé leur programme pour une journée de travail avec les responsables d'association des usagers de l'eau (AUE) et de comités des points d'eau (CPE). En sa qualité de chargé des programmes AEPA (Approvisionnement en eau potable et assainissement), Casimir Lombo a introduit les travaux par le rappel des fondamentaux et enjeux de la décentralisation et, les repères du Code général des collectivités territoriales pour donner un socle au module sur la maîtrise d'ouvrages communaux dans le contexte de la réforme du système de gestion des infrastructures d'eau en milieu rural et semi-urbain. Il a présenté le processus de décentralisation au Burkina Faso comme partie des grandes réformes politiques et institutionnelles opérées par l'Etat pour réaliser un développement participatif et harmonisé à la base. La voie choisie pour lutter efficacement contre la pauvreté tout en renforçant la démocratie au niveau local. Ainsi, dans sa quête de solutions aux problèmes de développement, l'Etat a opté pour une redéfinition de son rôle, en allant vers la décentralisation qui confère d'abord aux collectivités territoriales (CT) d'importantes compétences pour le développement économique,



Casimir Lombo (premier plan), et Kienou Martin (à sa droite) ont harmonisé leur programme pour une journée de travail avec les responsables d'AUE et de CPE.

social et culturel par la maîtrise d'ouvrages dans ces domaines. Ensuite, elle est fondatrice du socle d'un développement humain durable. Enfin, elle favorise l'émergence des économies locales par la mobilisation des ressources financières et humaines. Il a démontré que l'histoire de la communalisation remonte à la période coloniale, même si la décentralisation est récente au Burkina. Les premières formes conventionnelles de décentralisation ont été amorcées avec les deux villes pilotes de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou, érigées pour la circonstance en communes mixtes, respectivement en 1926 et en 1952. Avec un espace géographique propre et une person-

nalité juridique distincte de l'Etat : c'est la collectivité territoriale avec des organes de gestion élus, des ressources propres, une autonomie de gestion... des éléments caractéristiques de la décentralisation.

Quant aux enjeux, la décentralisation est, au plan politique, un facteur d'enracinement de la démocratie ; au plan économique, la voie favorable vers un développement économique durable grâce à la promotion d'initiatives locales ; et, au plan social, elle permet l'identification des besoins sociaux prioritaires par les populations elles-mêmes et renforce leur engagement à les réaliser.

Casimir Lombo a renchéri avec la présentation du cadre normatif actuel de la décentralisation : le Code général des collectivités territoriales et son nouvel ordonnancement juridique, la loi 55-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso et son modifiant (Loi 065-2009/AN du 11 mars 2011). Selon lui, cette loi qui redéfinit le cadre territorial de la décentralisation et les compétences des différents niveaux de décentralisation est celle qui consacre la communalisation intégrale du territoire.

Cette rencontre avec les gestionnaires locaux des infrastructures d'eau potable fut l'occasion d'un rappel sur la structuration en 4 livres du

### Erratum



Dans notre dernière livraison, Les Echos du Sahel n°9, il y a eu erreur sur l'identité de Lombo Joseph à qui a été attribué le nom de Thiombiano Joseph. La rédaction s'en excuse.

Code général des collectivités territoriales : orientation de la décentralisation, compétences et moyens d'actions des collectivités territoriales, organes et administration des collectivités territoriales, communes à statut particulier. Casimir Lompo fera observer toutefois que si beaux que soient les textes, tant que les maires ne disposeront pas des ressources humaines qualifiées et compétentes, ils ne pourront pas véritablement assurer un service technique municipal performant aux fins de pouvoir exercer pleinement la maîtrise des ouvrages communaux.

### La réforme du système de gestion des infrastructures d'eau potable

Autrefois, la gestion des ouvrages hydrauliques reposait sur un système communautaire : financement par l'Etat mais, gestion à la charge des bénéficiaires des villages ou quartiers en milieu semi-urbain. Un système de gestion dénué de mécanisme de contrôle et de suivi. Conséquence : les usagers ne cotisent souvent qu'en cas de panne dont le taux ainsi que celui des abandons étaient déplorables. 23% des PMH (pompe à motricité humaine) et 34% des AEPS/PEA sont ainsi hors d'usage. Il était donc nécessaire, dira Casimir Lompo d'aller vers une amélioration du fonctionnement des structures de gestion des ouvrages hydrauliques d'approvisionnement d'eau potable (AEP). D'où l'adoption du décret n°2000-514/PRES/PM/MEE du 03/11/2000 portant réforme du système de gestion. La réforme est appliquée en milieu rural et en zone

péri-urbaine à toutes les infrastructures hydrauliques d'AEP, y compris les ouvrages pastoraux exploitant l'eau souterraine qui sont hors champs d'intervention de l'Onea.

Pour les PMH la réforme préconise le maintien, en l'améliorant, de la gestion communautaire via les associations des usagers de l'eau (AUE) au niveau de chaque village ou secteur et avec l'appui de maintenanciers pour le bon fonctionnement des ouvrages. Pour ce qui est des AEPS/PEA, la réforme préconise la délégation de la gestion par la commune à un opérateur privé. Ce dernier sera sélectionné au niveau de plusieurs communes et interviendra sur la base d'un contrat d'affermage. Dans ce système, les communes sont les maîtres d'ouvrage de l'alimentation en eau potable. La réforme permet ainsi une gestion intégrée du service de l'eau au niveau des villages ou secteur et des communes. Elle vise à faire émerger des petites entreprises locales capables d'assurer la maintenance des pompes. Elle ne remet pas en cause la gestion communautaire des PMH mais, l'améliore par un système de suivi et de contrôle de la commune et des usagers. Pour les AEPS/PEA enfin, la réforme recommande une délégation de gestion sous forme de contrat d'affermage avec un opérateur privé dans un cadre intercommunal.

### Mise en œuvre du PN-AEPA dans la région de l'Est

La mise en œuvre du PN-AEPA (Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement) dans la région de l'Est a été

présentée comme une démarche nécessaire d'autant plus que les objectifs de la réforme sont considérables. Parmi tant d'autres dispositions, on retiendra l'existence d'un fonctionnement permanent des équipements hydrauliques d'approvisionnement en eau potable des populations en milieux rural et semi-urbain ; le transfert de la maîtrise d'ouvrage public aux communes ; la valorisation des compétences locales par leur professionnalisation ; la réduction des charges et le recentrement du rôle de l'Etat. La mise en place des acteurs AUE dans la région de l'Est a concerné toutes les 5 provinces, Gourma, Gnagna, Tapoa, Kompienga et Komondjari, soit 781 villages pour 602 AUE créées et reconnues, et 425 conventions signées. La mise en place des acteurs AR, a touché 27 communes, pour la sig-

nature de 44 agréments de niveau 1 et, 7 autres pour le suivi-entretien. Quant au plan régional de développement pour l'approvisionnement en eau potable et assainissement (PRD-AEPA), il regroupe toujours les 5 provinces de la région et, pour 27 communes, 27 plans régionaux de développement pour l'approvisionnement en eau potable et assainissement (PCD-AEPA) ont été élaborés et validés dont 25 adoptés par le conseil municipal. Le taux d'accès à l'eau potable dans les 5 provinces est de l'ordre de 50,2%, soit pour une population desservie estimée au nombre de 687 820 mais, quelque 687 399 personnes restent en attente. Le taux le plus élevé est de 66,78% pour la Gnagna ; 63,67% pour le Gourma et, 35,46% pour la Tapoa.◆

### Daramkoum Amsétou, gestionnaire de pompe

#### *En quelle année avez-vous commencé à gérer cette pompe ?*

J'ai commencé depuis l'installation de la pompe et, entre temps, on m'accusait d'être dispendieuse et on m'avait retiré la gestion au profit d'une autre personne et, par la suite les gens ont contesté et on m'a réintégré.



Darankoum Amsétou

#### *Comment la gérez-vous ?*

Pour la gestion, on a unanimement instauré les règles : trois bidons de 20 litres à 25 francs et, pour les vieillards et les élèves, c'est gratuit.

#### *Environ combien de francs encaissez-vous par jour ?*

Le montant varie d'une période à l'autre. En saison sèche, je peux encaisser 2000 F et poussière par jour et, en saison pluvieuse souvent 1 000 F seulement par jour.

#### *Tous les usagers obéissent-ils à cette règle ?*

Non, bon nombre d'usagers refusent de payer. Souvent, je dois éléver la voix pour que certains usagers payent.

#### *Qu'est-ce qui vous motive à ce poste ?*

J'en tire beaucoup de satisfaction parce qu'on me paye 10 000 F le mois et, ce salaire me va vraiment droit au cœur. Je suis très satisfaite et donc motivée.

#### *Quelle règle d'hygiène avez-vous instauré pour les usagers ?*

Pour ce qui concerne l'hygiène, je balaie chaque jour l'enceinte intérieure et extérieure de la pompe et je lave l'intérieur chaque deux jours. Aussi, avant de rentrer dans l'enceinte de la pompe, tout usager doit se déchausser au préalable.

#### *Faites-vous cela seule ou bien les usagers vous donnent-ils un coup de main ?*

Je le fais toute seule parce que j'aime la propreté et je n'ai pas pour habitude d'attendre qu'on me vienne en aide pour être propre où tenir propre ce qu'on m'a confié à gérer. Daramkoum Amsétou gestionnaire de la pompe

#### *En quelle année avez-vous commencé à gérer cette pompe ?*

J'ai commencé depuis l'installation de la pompe et, entre temps, on m'accusait d'être dispendieuse et on m'avait retiré la gestion au profit d'une autre personne et, par la suite les gens ont contesté et on m'a réintégré.

#### *Comment la gérez-vous ?*

Pour la gestion, on a unanimement instauré les règles : trois bidons de 20 litres à 25 francs et, pour les vieillards et les élèves, c'est gratuit.

#### *Environ combien de francs encaissez-vous par jour ?*

Le montant varie d'une période à l'autre. En saison sèche, je peux encaisser 2000 F et poussière par jour et, en saison pluvieuse souvent 1 000 F seulement par jour.

#### *Tous les usagers obéissent-ils à cette règle ?*

Non, bon nombre d'usagers refusent de payer. Souvent, je dois éléver la voix pour que certains usagers payent.

#### *Qu'est-ce qui vous motive à ce poste ?*

J'en tire beaucoup de satisfaction parce qu'on me paye 10 000 F le mois et, ce salaire me va vraiment droit au cœur. Je suis très satisfaite et donc motivée.

#### *Quelle règle d'hygiène avez-vous instauré pour les usagers ?*

Pour ce qui concerne l'hygiène, je balaie chaque jour l'enceinte intérieure et extérieure de la pompe et je lave l'intérieur chaque deux jours. Aussi, avant de rentrer dans l'enceinte de la pompe, tout usager doit se déchausser au préalable.

#### *Faites-vous cela seule ou bien les usagers vous donnent-ils un coup de main ?*

Je le fais toute seule parce que j'aime la propreté et je n'ai pas pour habitude d'attendre qu'on me vienne en aide pour être propre où tenir propre ce qu'on m'a confié à gérer.◆



Chaussures interdites dans l'enceinte de la pompe

## Gestion des infrastructures d'eau

### Song-taaba du secteur 3 et zone non lotie

L'association «Song-taaba» (entraide en mooré), est une structure dont l'une des activités est la gestion d'une pompe à motricité humaine au secteur 3 de Fada. Elle œuvre pour le bien être des habitants du quartier en leur procurant de l'eau saine, propre à la consommation. Comme on le dit toujours, «l'eau, c'est la vie». Pour en savoir plus, Les Echos du Sahel s'est entretenu avec son responsable, Sina Noufou, par ailleurs chef de la gare de Komi-Yanga et, la gérante de la pompe, Darankoum Amsétou et quelques usagers.

#### *Quelle est la date de création de l'association ?*

L'association Song-taaba a été créée le 3 mars 2010.

#### *Quelles sont les raisons pour lesquelles, vous avez créé cette association ?*

Les conditions de vie difficile des habitants du secteur 3 et environnants, à savoir la pauvreté, leur éloignement des points de distribution d'eau potable ; de même que le désir d'avoir une organisation pour la résolution de nos problèmes dans notre quartier, ont contribué à la création de cette association. Notre objectif est d'aider particulièrement les vieilles personnes, les élèves, les femmes, les ménages en général.

**Combien d'ouvrages comptent le secteur 3, en ce qui vous concerne ?**  
Il ya un ouvrage en ce qui nous concerne.  
**Dans l'accomplissement de votre tâche, les membres du bureau perçoivent-ils un salaire ?**  
Nous ne sommes pas salariés. Même le secrétaire et le trésorier, qui sont chargés de récolter les fonds chez la gérante ne sont pas payés, ils le font délibérément pour l'intérêt social. Seule la gérante, qui est une vieille dame est payée.

#### *Qu'est-ce qui va changer avec la réforme ?*

Pour notre part rien ne va changer. La gestion est toujours la même depuis deux ans. Nous avons contribué à l'installation de l'infrastructure par la mairie avec une cotisation qui a permis la prise en charge des manœuvres. 1 000 personnes environ avaient participé à collecte de fonds pour motiver l'obtention de l'ouvrage. Nous n'avons pas de problème de gestion et nous avons toujours privilégié le social. Ainsi, les habitants de la zone non lotie du quartier, de même que les élèves alentours viennent s'approvisionner gracieusement en eau à cette pompe. Les vieilles personnes ont également un accès gratuit. En revanche, ceux qui ont des familles à charge cotisent afin de subvenir aux frais en cas de panne et en vue de constituer une épargne pour d'autres projets communautaires. Etant donné que nous n'avons pas de partenaires financiers et que nous travaillons à nos propres frais. Les gens du non loti étant très nombreux, nous avons mis de l'argent de côté pour demander l'installation d'un deuxième forage. La demande a été déjà introduite.◆



Sina Noufou

## Atelier sur le traitement de l'information

# Satisfecit d'un côté, déception de l'autre

Dans son programme d'appui à la gestion des collectivités territoriales, le Laboratoire citoyennetés a organisé les 11, 12 et 13 septembre, dans la salle de réunion de l'ENEP de Fada, un atelier de formation sur le thème : «*Traitement de l'information en contexte de décentralisation : les nouveaux enjeux de la gouvernance locale*». Trois jours durant, la salle a connu une ambiance studieuse avec une quarantaine de participants, journalistes, représentants de partis politiques, associations et élus locaux. La cérémonie d'ouverture a été présidée Baanhala Mano née Tankoano, représentant le président du Conseil régional de l'Est, en son titre de conseillère régionale. L'atelier a été animée par Salif Koala, enseignant à l'ISTIC de Ouagadougou. Contribuer à encourager la collaboration entre acteurs de la gouvernance et les journalistes, renforcer leurs capacités dans le traitement de l'information en contexte de décentralisation, améliorer la compréhension des acteurs sur le rôle des journalistes, tels ont été, entre autres, les objectifs qui ont motivé l'initiative du Laboratoire citoyennetés, partenaires des médias locaux. Les échanges ont été fructueux et les élus locaux ont particulièrement bien apprécié le thème. Désormais, dira Baanhala Mano/Tankoano «*les autorités seront encore plus disponibles pour accompagner les professionnels locaux de l'information afin qu'ils puissent travailler dans la sérénité. Nous allons même mettre en place une organisation qui puisse les aider dans leur travail. Dans un deuxième temps, nous allons vraiment intensifier le contact direct avec les journalistes*». Elle ajoute qu'à ce propos le Conseil régional a déjà créé un poste de chargé du volet communication. Selon Kaboré Armand Joseph, chargé de pro-

gramme au Laboratoire citoyennetés, «*la thématique de l'atelier résulte de l'expression des besoins des acteurs*». Il rappelle que le Laboratoire citoyennetés, association de droit burkinabé créée en 2003, a reçu en 2010 mandat du Bureau de la coopération suisse à Ouagadougou pour assurer la facilitation et le suivi opérationnel des activités de l'objectif «*appui à la gouvernance locale*» du programme global d'Appui à la gestion des collectivités territoriales (AGCT) et des médias locaux. Dans la région de l'Est, «*le Laboratoire citoyennetés intervient dans cinq communes*» a-t-il ajouté. Si cet atelier a reçu le satisfecit des élus locaux et de ces organisateurs, il n'en a pas été de même pour les professionnels locaux des médias. Pour certains d'entre eux, la prestation du formateur ne leur a rien apporté de nouveau, pour d'autres, la réunion d'élus, de représentants de partis politiques, d'associations et d'administrateurs n'était pas opportune et, cet amalgame a eu pour principal effet de souvent mettre à mal le formateur.◆



Banhala Mano/Tankoano

## Le mécontentement des journalistes locaux

*Destinataires privilégiés de cet atelier sur «le traitement de l'information en contexte de décentralisation : les nouveaux enjeux de la gouvernance locale», les hommes et femmes des médias locaux, essentiellement constitués par des radios, ont eu un problème d'ondes avec l'opportunité dudit atelier, le profil des participants et la prestation du formateur. Le point focal pour les radios, dans le cadre du partenariat avec le Laboratoire citoyennetés a choisi le mutisme, à l'inverse de ses confrères qui ont exercé leur droit à la parole afin, disent-ils «d'éviter que ce cas ne fasse école». Le thème de l'atelier était pertinent mais, il y a eu des failles. Les frais d'organisation de cet atelier auraient-ils été plus utiles convertis en bourses de production comme ils le suggèrent ? Extraits.*

**Moussa Yonli**, directeur des programmes  
**«Si c'est traiter l'info, on sait le faire»**

Sur le thème, tout d'abord je dois dire que nous ne sommes plus au stade du comment traiter l'information. J'aurais souhaité un atelier pour nous montrer réellement comment travailler avec les collectivités territoriales pour, ensemble, porter l'information à la population. Je demanderais au Labo de prochainement organiser plutôt un atelier qui insiste sur l'accès des journalistes à l'information locale. Ils savent comment la traiter pour le bien-être de la population. J'aurais également apprécié que les journalistes travaillent d'un côté et les élus de l'autre avant une plénière pour une mise en commun. Au début de l'atelier, il y a eu une confusion parce que les gens ne se retrouvaient pas. L'amalgame a entraîné un tâtonnement. Le thème était intéressant mais, la façon dont il a été transmis...

**Ibrahim Lombo**, rédacteur en chef  
**«Les frais d'un tel atelier auraient été plus utiles convertis en bourse de production pour les médias»**

Nous avons l'impression d'avoir suivi un cours et non une formation. Nous aurions souhaité que le Labo vienne financièrement en appui aux médias pour que le travail soit bien fait sur le terrain. La prestation n'a pas répondu à l'attente des hommes de médias. Nous avons reçu plusieurs formations dans le même sens et, sur trois jours, c'était un peu ennuyeux. Franchement, sur les trois jours je n'ai rien noté. Ce sont des domaines que je maîtrise déjà. Le journalisme a besoin de quelque chose de concret et, ici, c'était de la théorie plus utile aux administratifs qu'aux journalistes. Le mieux, c'est d'appuyer les médias en matériel et financement pour que les journalistes puissent produire, aller sur le terrain. Les frais d'un tel atelier auraient été plus utiles convertis en

bourse de production pour les médias. Au lieu de nous appeler, pendant trois jours, pour nous asséoir et parler d'une théorie que nous connaissons. Il donne un exercice peut-être qu'il ne peut pas faire, il regarde ce que vous avez fait et maintenant il dit, ici il fallait... Ce n'est vraiment pas bienvenu.

**Damiba Harouna**, chargé de production  
**«Il faut que nous ayons notre mot à dire dans cette histoire de formation»**

Pour nous professionnels des médias à Fada et dans la région de l'Est, le thème ne sied pas à nos attentes. Je me dis que si on avait consulté le groupe presse locale à l'avance, on aurait pu trouver des thèmes qui répondent à nos besoins actuels. Et nos besoins actuels, ce n'est pas ce genre de thème. On aimerait apprendre du nouveau et avoir les moyens pratiques pour produire, travailler. Nous avons eu des formations dans le passé et souvent, c'est comme si c'est un passage obligatoire, il faut venir dire des répétitions et repartir. Ça ne nous sert pas. Aujourd'hui, nous voulons les moyens pour travailler, donner ce que nous avons appris. Venir nous parler des mêmes choses alors que, dans la pratique, on ne produit rien, ça ne donne pas grand-chose. Franchement, ce qui ne m'a pas plu, c'est de regrouper des journalistes, des administrateurs et des élus pour parler d'un thème et, vous l'aurez remarqué, le formateur n'était pas à l'aise. Sincèrement, durant ces trois jours de formation, je n'ai rien appris de nouveau qui puisse me servir dans ma manière de faire. Je crois que le Labo gagnerait si leur idée d'accompagnement du développement à la base prenait en compte celle des journalistes. Venir nous imposer des choses, c'est une perte de temps. Il faut que nous ayons notre mot à dire dans cette histoire de formation. Il faut que les journalistes de la région de l'Est sachent qu'ils sont des professionnels. Ils peuvent faire quelque chose et ne doivent pas suivre tout le temps un mouvement d'ensemble dans lequel ils ne se retrouvent pas. Aujourd'hui, le besoin est ailleurs, c'est la pratique, la production, des œuvres concrètes. Nous venons de suivre une formation, il y aura certainement un rapport meilleur, rangé mais, si demain, il y avait par exemple une évaluation, est-ce que nous serions en mesure de produire des œuvres concrètes et dire que c'est grâce au Labo ? Le Labo doit nous permettre de faire des productions concrètes, nous donner les moyens de travailler et, surtout, rester à notre écoute. Si vraiment, la formation nous est destinée, nous devons être en mesure d'exprimer nos besoins en formation. Si nous avions été consultés, nous aurions dit que nous n'avons pas besoin d'une formation en traitement de l'information. Je ne mets pas en doute les qualités journalistiques du formateur mais, je trouve qu'il n'a pas la pédagogie nécessaire pour transmettre ce qu'il

a à transmettre. J'ai senti que c'est quelqu'un qui n'a pas préparé à l'avance des modules de formation, qui tenait un cours déjà dispensé et venait pour le redispenser. Je disais à un ami ma surprise à la lecture du rapport ; je ne sais pas où ils ont puisé cela. Bref, s'il n'y a pas de production, tout est théorie. On vient dire il faut faire comme ça mais, tu sais comment faire, le problème c'est avoir quelque chose pour faire, c'est cette chose que nous attendons. Je dois dire que cette formation n'était pas la bienvenue pour nous journalistes locaux. Que ce soit les journalistes, les administrateurs, les élus, personne ne peut dire qu'il a profité de cette formation. Je m'attendais à comment faire pour renforcer la collaboration entre les acteurs de la décentralisation mais, parler de il faut bien écrire, mettre une virgule ici, ce n'est pas notre besoin du moment.

**Diabry Hubert**, journaliste, chargé de communication et des relations publiques

**«Je demande au partenaire d'accompagner les structures en fonction de leurs besoins»**

Si c'est un atelier qui a été demandé par l'ensemble des médias, je dis qu'il n'y a personne mieux que les principaux acteurs pour apprécier et identifier des thèmes. En ce qui concerne les médias et le traitement de l'information, dans son principe, une formation n'est jamais de trop mais, je trouve que cela dépend de quand est-ce que cette formation a lieu et du contenu. Il est vrai qu'au niveau local, la plupart des journalistes, que ce soit de la presse écrite ou des radios, ne sont pas des professionnels académiciens passés par des écoles de formation. En tout état de cause, sur le terrain, il y a un travail qui est fait et, comme c'est un métier de terrain, les uns et les autres apprennent à partir du terrain. La formation académique donne des théories et, pour toutes les écoles de formation, il est clair et il ressort fréquemment que la théorie et le terrain sont quelque fois très opposés. C'est pour dire que, si ce sont les journalistes qui ont demandé cette formation et qui ont identifié leur thème, eh bien, y a rien à dire. Mais, à ma connaissance, je ne le pense pas. Je n'ai pas eu vent que nous nous soyons réunis pour demander une telle formation. Je demande au partenaire d'accompagner les structures en fonction de leurs besoins. La donne aujourd'hui est que tout doit être participatif et, lorsqu'on parle d'accompagner quelqu'un, tu l'accompagnes vers ce que, lui, il a identifié comme étant un besoin pour lui. Ceci pour dire que ce n'était pas une priorité alors que nous avons plus besoin de moyens pour travailler. Nous sommes dans la commune de Fada mais, tout ne se limite pas à la ville. Fada a 34 autres villages qui lui sont rattachés et, dans ces villages les populations ont besoin d'avoir la bonne information. Et comment faire pour les atteindre ? Il faut des moyens. Nous pensions que cet accompagnement devait permettre de développer certains outils, de toucher le maximum de citoyens

de la commune. Appuyer à la production parce que ce n'est pas la matière qui manque. Si j'ai un appel, c'est d'aller vers des bourses de production. Les populations gagneraient plus. Aussi, il y a des organes qui ont besoin de soutien financier et matériel. Ce n'est pas simple pour les organes privés, surtout ceux qui ne sont pas confessionnels, ils ont vraiment besoin d'être encouragés. D'autre part, il y a l'amalgame au niveau des participants. Il y a une élue qui m'a dit, «vraiment, à la manière dont les choses se conduisent je ne me retrouve pas». Effectivement, quand on regarde le programme, il a été conçu pour des journalistes, pour un public de participants journalistes. A l'avenir, il faut faire l'effort d'organiser les rencontres avec des publics cibles bien précis. La multiplicité des participants fausse un peu les résultats, les attentes. Le formateur est docteur en communication ou professeur, je ne me rappelle plus très bien, enseignant ; pour moi, il aurait été plus judicieux de prendre un homme de terrain. Le programme n'est pas détaillé, (...) il aurait été souhaitable que l'on voit le cheminement de chaque journée de travail et éviter les «on va voir ça par la suite ; oui, c'est ce que j'ai pensé mais, vu le temps...». Pour une formation, il faut un contenu et un fil conducteur. On a eu l'impression que c'était au gré du participant, pour peu que tu veuilles faire prendre un autre chemin à l'exposé, il suffit d'intervenir et d'être pointilleux et, y a rien à faire, tu entraînes tout le monde. Et j'avoue qu'en ce 21<sup>e</sup> siècle, avoir une présentation sans support visuel, sans cahier du participant, on a eu l'impression que c'était un cours en amphi, on lit et les gens doivent prendre notes. Non, nous sommes des participants, pas des étudiants. C'est à revoir et c'est au Labo d'être très vigilant et de corriger cela parce qu'il a quand même à son actif plusieurs années d'expérience. Enfin, il a été dit que l'accompagnement du Labo a été élargi à d'autres communes et un consultant a déjà été engagé pour leur élaborer des stratégies de communication. Il faudra vraiment que les services de communication des communes puissent avoir un appui conséquent pour motiver les élus locaux à communiquer. Quoi qu'il en soit, le Code des collectivités territoriales stipule que les élus doivent rendre compte à leurs administrés. Je terminerai sur la question des prises en charge en attirant l'attention du Labo. S'ils prennent en charge les gens pour trois jours alors qu'il y a des gens qui viennent de l'extérieur, ils seront un jour surpris de devoir commencer un atelier à 11h ou à 14h, le jour du début de la formation, parce que tout simplement les gens vont attendre ce jour-là pour prendre la route, vu qu'il n'est pas pris en compte la nuitée qu'ils passent avant et après la rencontre pour des raisons de transport. La réalité est que pour être à l'heure au début des travaux, ils doivent venir la veille tout comme ils doivent passer la nuit avant d'avoir un moyen de transport le lendemain pour rentrer chez eux.◆

Litige foncier au secteur 2 (article page 2)

# Ce que dit la réglementation foncière

Suite au litige opposant Ilboudo Elie au groupement Delwendé sur la parcelle 11, lot 04, section BX au secteur 2, Les Echos du Sahel a demandé pour vous le rappel de certaines dispositions en la matière.

## Remarques préliminaires

Selon un juriste, nous sommes devant un cas de parcelles à usage d'habitation. La loi est claire en ce qui concerne ses conditions d'attribution, d'occupation et d'exploitation. Voir articles 153 et 55. Pour ce qui concerne les terres urbaines destinées à des usages autres que d'habitation et, c'est le cas des associations ou groupements, ce sont les articles 184 et 55 qui réglementent cela. Ici, nous sommes dans un cas d'association, à entendre les revendications sur la parcelle.

### Membres

- Un représentant du service chargé de l'Urbanisme ;
- Un représentant du service chargé du Cadastre ;
- Un représentant du conseil départemental ou communal ;
- Le président du conseil de village ou de secteur ou son représentant ;
- Un observateur si nécessaire.

**Article 128** : L'appartenance à la commission

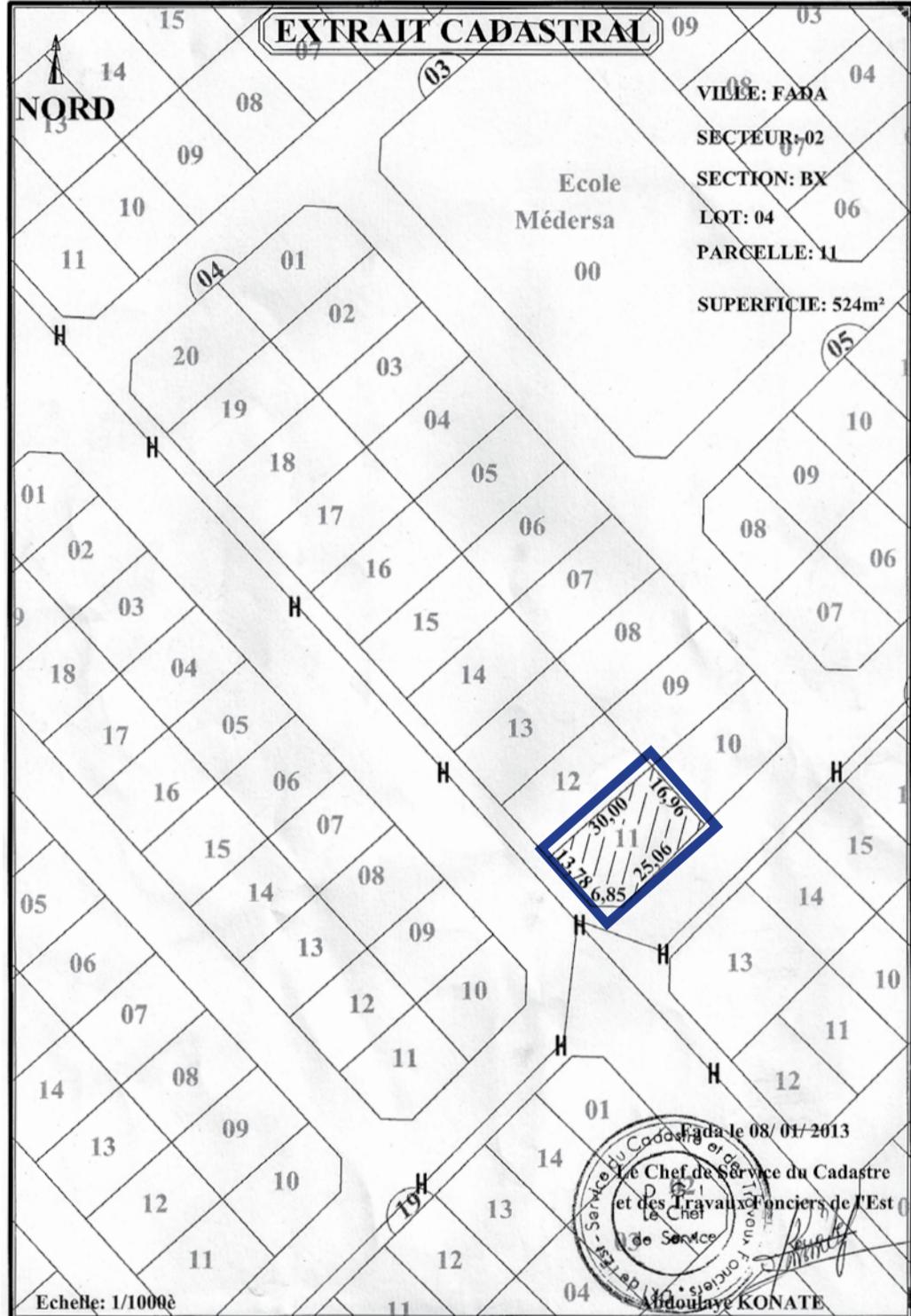


Schéma d'aménagement, en encadré la parcelle litigieuse

Voir sous-section 4 : Article 182

## Terre à usage social.

**Dispositions du décret 97-54 du 6 février 1997, portant conditions et modalités d'application de loi sur la réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso. (Loi 14-96/ADP du 23 mai 1996).**

### Section 2

## De la commission d'attribution des terres destinées à l'habitation ≠ usage social.

**Article 127** : La commission d'attribution des terres destinées à l'habitation est composée comme suit :

- Président : le maire ou son représentant
- Rapporteur : un représentant du service des domaines.

d'attribution n'ouvre pas droit à une attribution de parcelle.

**Article 129** : Les travaux de la commission d'attribution donnent lieu à l'établissement de PV dûment signés par les membres.

**Article 137** : Le maire, président de la commission de retrait des terres peut le faire par arrêté sur rapport du service des domaines.

### Chapitre II

## Des titres de jouissance des terres du domaine foncier national.

**Article 141** : Tout occupant d'une terre du domaine foncier national doit être détenteur de l'un des titres suivants :

- Un arrêté d'affectation ; (pour les services publics).
- Un arrêté de mise à disposition (pour les per-

sonnes physiques et morales).

- Un permis d'occuper (pour les commerces).
- Un permis d'urbain d'habiter.
- Un permis d'exploiter.
- Un bail.

### Chapitre III

## Des conditions d'attribution, d'occupation et d'exploitation des terres du domaine foncier national

### Section 2

## Des terres urbaines réservées à l'habitation

**Article 153** : Dans les zones urbaines aménagées, destinées à l'habitation, les attributions de terrain à bâtir par la commission d'attribution se font sur la base de dossiers de demandes adressées au président de ladite commission sous couvert du service chargé des domaines. Le dossier doit comprendre les pièces et documents suivants :

- Une demande sur imprimé, en 2 exemplaires fournis par l'administration, dont le premier est soumis au droit de timbre.
- Deux copies ou photocopies légalisées de la pièce d'identité pour les personnes physiques, des statuts ou toutes pièces justifiant de la régularité leur constitution pour les personnes morales.

**Article 154** : Les attributions au profit des personnes physiques sont faites sans distinction de sexe et de situation matrimoniale suivant les critères ci-dessous :

- 1- être âgé de 18 ans au moins...
- 2- n'avoir jamais été attributaire d'une parcelle dans la même ville.

**Article 156** : Lorsqu'une opération de lotissement englobe un ou plusieurs villages, il est en outre fait application aux habitants de ce ou ces villages des priorités ci-après :

- demandeurs résidents déguerpis à l'occasion de l'opération de lotissement.
- demandeurs résidents avec enfants par rapport aux demandeurs sans enfants et aux célibataires.
- demandeurs non-résidents, non déguerpis par rapport aux demandeurs non-résidents déguerpis.

**Article 157** : Nonobstant les critères et priorités des articles 154 et 156, certains aménagements pourront faire l'objet de cahier de charges fixant des conditions particulières d'attribution.

**Article 159** : Le délai de mise en valeur des terrains à usage d'habitation est de cinq (5) ans. Il ne peut être prorogé qu'en cas de force majeure sur demande de l'attributaire défaillant six (6) mois avant l'exposition du délai de mise en valeur initial. Cette prorogation ne peut excéder 12 mois.

### Echange

**Article 160** : Tout attributaire de parcelle de terrain à usage d'habitation peut l'échanger contre une autre parcelle de même usage située dans n'importe quelle localité burkinabé...

**Article 161** : Tout attributaire de parcelle destinée à l'habitation doit verser à la caisse du receveur des domaines, une taxe de jouissance.

### Renonciation

**Article 162** : Tout attributaire de parcelle peut renoncer à sa parcelle par une lettre adressée au président de la commission d'attribution.

En tout état de cause, cette renonciation ne donne lieu ni à indemnité, ni à remboursement des sommes acquittées. L'administration peut toujours poursuivre le paiement d'arriérés.

### Sous-section 4

## Des terres urbaines à usage social

**Article 182** : Les terres urbaines à usage social, professionnel, culturel ou de culte ne sont attribuées qu'aux groupements et associations à but non lucratif et régulièrement formés sur demande conforme aux dispositions 166.

### Section 3

## Des terres urbaines réservées à des usages autres que d'habitation

**Article 164** : Il est tenu, dans chaque service chargé des domaines, des registres des terrains accordés à des usages autres que d'habitation.

**Article 165** : L'attribution des terres urbaines réservées à des usages autres que d'habitation est constatée par un arrêté de l'autorité compétente sur proposition du service des domaines et après avis des services techniques compétents.

### Sous-section 1

## Des terres urbaines réservées à des usages autres de commerce, d'industrie, d'artisanat ou de profession libérale

**Article 166** : Dans les centres urbains, les terres réservées par le plan d'aménagement pour le commerce, l'industrie, l'artisanat ou les professions libérales sont occupées à la suite d'une demande adressée au maire sous couvert du service chargé des domaines territorialement compétent.

Le dossier de demande doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande en 4 exemplaires sur imprimés fournis par l'administration.
- 02 copies ou photocopies légalisées de la CNIB pour les personnes physiques ; des statuts ou toutes pièces justifiant de la régularité de leur constitution pour les personnes morales.
- Un exemplaire d'implantation en 4 exemplaires.
- Un plan à l'échelle et orienté au Nord en 4 exemplaires.
- Un devis estimatif
- L'avis du service technique compétent.

### Sous-section 4

## Des terres urbaines à usage social

**Article 182** : Les terres à usage social professionnel, culturel ou de culte ne sont attribuées qu'aux groupements et associations à but non lucratif régulièrement formés sur demande conforme aux dispositions de l'article 166 suscité.

**Article 183** : L'occupation et la jouissance des terres urbaines à usage social sont constatées par un arrêté de mise à disposition et donnent lieu au paiement de droits et taxes.

## Le permis urbain d'habiter (attestation d'acquisition de droits)

**Article 61** de la loi 014/96/ADP, du 23/05/1996, autorise le titulaire à effectuer son droit de jouissance, à la garantie d'emprunt de fonds...◀

### Les Échos du Sahel

Puissions nous avoir

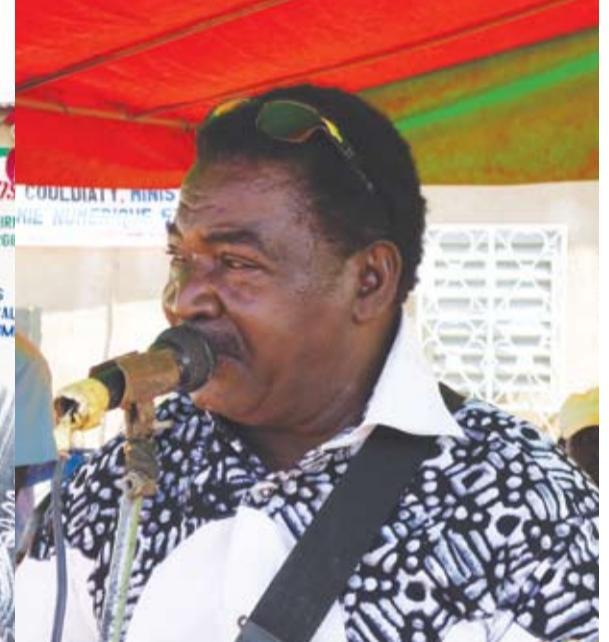
- Le courage de changer ce qui peut l'être,
- la force d'accepter ce qui ne peut l'être,
- la sagesse pour faire la différence entre les deux !

Suite de la page 9

### Inauguration de la clinique Laafia du Gulmu en images



La virtuosité de Combaré Djapampos a séduit madame Baba Hama



L'empereur Bissongo et Ouoba Nindia et sa femme ont fourni les ingrédients pour une très chaude ambiance. Beaucoup de rires et des envolées acrobatiques aménées par l'adjudant Badolo Richard dit "Babou". Le souvenir du bon vieux temps a auguré une entrée réussie pour la Clinique Laafia du Gulmu. La fête fut belle.

Sports pour tous

Par G-M. Bolouvi



## Une séance d'aérobic a agréémenté la rentrée du sport pour tous



Une séance d'aérobic au stade Nungu a révélé une soif de détente très prometteuse pour le succès du sport pour tous dans la ville de Fada. La journée de lancement organisée par la direction régionale des sports et loisirs, a rassemblé du beau monde et confirmé qu'il fallait juste oser. Le mariage de la gymnastique avec la musique a eu le don de faire mouiller le maillot à beaucoup de personnes dont les Fadalais étaient loin d'imaginer la sportivité autant physique que mentale. L'aérobic, cette gymnastique exécutée sur une musique rapide et qui permet l'oxygénation des tissus est bien ce qu'il faut pour offrir à beaucoup la chance de briguer un corps et un esprit sains. Et c'est bien le projet du DR des Sports, Zinguim Hermann Yabré : dynamiser le sport pour tous dans la région de l'Est. A l'occasion du démarcage de la Coupe inter-services en football, le 30 juin dernier, le lancement officiel du sport pour tous, sous le patronage du Gouverneur de la région et le parrainage du Chef de corps du 34ème Régiment Interarmes était une sorte de primeur. Le DR Zinguim Hermann Yabré compte inscrire résolument le sport pour tous dans l'agenda de tous à la faveur de la rentrée scolaire et le retour de tous les vacanciers. Sauf, réaménagement de dernière minute, le rendez-vous sportif sera

pour tous les jeudis à 16 heures. La Coupe inter-services en football de la direction régionale des Sports et Loisirs a permis aux travailleurs du public et du privé de fraterniser et d'améliorer leur capital santé ; le sport pour tous, agréémenté de séances d'aérobic, promet une nouvelle jeunesse à tous, jeunes et moins jeunes.

Zinguim Hermann Yabré constate simplement qu'une «activité sportive et physique judicieuse peut contribuer largement à la guérison d'un grand nombre de maladies non transmissibles et procurer à tous un bien être physique, social et mental. L'activité physique et le sport sont des moyens efficaces de prévention des maladies au niveau des individus et un moyen économique pour améliorer la santé publique au niveau d'une nation». La séance d'aérobic pour la rentrée du sport pour tous a si bien marqué les esprits et les corps que le DR Zinguim Hermann Yabré, souhaite le maintenir au programme hebdomadaire de communion sportive. Seul problème, où trouver un matériel adéquat de sonorisation ? Vu l'engouement du premier jour, des voix assurent qu'avec un peu de bonne volonté, une quête pourrait régler la question sans attendre un hypothétique chèque du ministère de tutelle. ▲

### Journée de réflexion sur le développement du sport dans la région de l'Est

L'autre projet du directeur régional des Sports et Loisirs de l'Est, Zinguim Hermann Yabré est l'organisation d'une journée de réflexion sur le développement du sport dans la région de l'Est. Une journée pour se regarder, les yeux dans les yeux et, parvenir à répondre à la question de dynamisation du sport à l'Est. Faute d'accompagnement concret, le projet est en train de prendre de l'âge à force de reports pour manque de financement. Il est vrai que rien n'est jamais simple dans notre chère région de l'Est. Gageons que le projet ne crèvera pas dans l'œuf et notre sport avec. ▲

### Des supporters en ordre dispersé

Le match des Étalons à Niamey contre le Mena du Niger a mis à nu la scission en deux clans de l'association provinciale des supporters des Étalons. Le DR Sports s'attèle à reconcilier les tendances afin que, pour la dernière foulée vers le mondial, les supporters du Gourma soient aussi unis que les Étalons qui portent très haut en ce moment nos couleurs nationales. Le problème viendrait de l'insuffisance de capacité de mobilisation du bureau des supporters. Selon Ouédraogo Salif le président régional de l'association des supporters des Étalons, l'aile dissidente revendique la gouverne du mouvement, au motif qu'elle est celle qui mobilise le plus de cotisation

pour les frais de déplacement, mais encore, elle est plus percutante au plan sonore. «*Au prétexte que lui et ses hommes font plus de bruit*» Thiombiano Baba revendiquerait la présidence de l'association des supporters. Après Niamey donc, c'est en ordre dispersé que les supporters de la région de l'Est, essentiellement constitués par la section du Gourma, s'étaient rendus à Ouaga pour le match Burkina#Gabon. Thiombiano Baba avait, de son côté, organisé un convoi. Pour la dernière manche contre l'Algérie, le DR compte bien établir l'union sacrée. D'autant plus que pour Ouédraogo Salif le problème est essentiellement de communication. ▲



**LETHICIA**  
COSMETIQUE  
PRODUITS DE BEAUTE  
PARFUMERIE, MECHES  
VESTIMENTAIRE  
Email: lethiciac @ yahoo.fr  
TEL: 40-77-06-50 / 78-14-14-26



# Le Diapason du Modernisme

OUVERT TOUS LES JOURS DE 8H À 22 H



UNE GAMME VARIÉE DE PRODUITS DE BEAUTÉ D'EUROPE ET DES USA

Contacter Thiombiano Sinandja "Parisien" au 40 77 06 50/70 20 70 39/78 20 70 39/76 20 70 39  
BOUTIQUE CLIMATISÉE/TV ECRAN PLASMA, FACE GRAND MARCHE A CÔTE DE LA PHARMACIE YENDABILI

Lisez et faites lire

*Les Echos du Sahel*

votre journal de la région de l'Est



**ORDINATEURS POUR TOUS**

78-29-28-21  
70-43-51-47

la boutique est située sur la route du niger face à la gare laagandé

NOTRE TRAVAIL, C'EST RENDRE LE VOTRE PLUS PRODUCTIF

Route du NIGER face gare Laagandé



**CHEZ MAÏGA**  
Face PALAIS DE JUSTICE de Fada



CAFÉ, THÉ ET REPAS CHAUD EN TOUTE HEURE  
Réservation : 70 75 77 74

Offre spéciale 71 06 57 29 Chez Seydou face Bank of Africa  
Donnez vous de la classe

CHAUSSEZ VOUS BIEN